

# Le Journal des décideurs **L'économiste** du Bénin

Premier Quotidien Economique du Bénin N° 0997 MISP/DC/SG/DAI/SCC du 25/10/07 E-mail: leconomistbenin1@gmail.com Tél:00229 97096417

www.leconomistebenin.com



**SOCIETE DE BOURSE**

Immeuble de l'Africaine des Assurances  
Face à la Direction de l'Emigration Immigration

01 BP 8568 RB Cotonou  
contact@agi-agi.com  
+229 21 31 87 33  
+229 21 31 60 65

**Bourse Uemoa**

## La BRVM ouvre en hausse

La BRVM ouvre sa séance de cotation du jour en hausse par rapport à la séance précédente... • (Page 07)

**Sommet Africités**

## Les résultats au cœur de la 27<sup>ème</sup> session du Comité Exécutif de CGLU Afrique

Environ deux mois après le Sommet Africités tenu au Kenya, le Comité Exécutif de Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique ... • (Page 02)

**Guerre russo-ukrainienne**

## L'étau se desserre autour du blé

La guerre imposée par la Russie à l'Ukraine présente chaque jour un nouvel épisode. Après les sanctions contre la Russie, elle a développé une politique de gel du blé en réponse ... • (Pages 08 & 09)

**Signature d'une charte de coopération et d'action**

• (Page 03)

**Commerce au Bénin**

## Catégorisation des marchés, une agence de gestion créée

Le gouvernement a décidé de la catégorisation des marchés de vente au Bénin et a créé une agence chargée de ... • (Pages 10 & 11)

**Marché des Titres Publics**

## Ecobank Bénin, le numéro 1 des spécialistes en valeurs du trésor

L'agence UMOA-Titres a publié son classement 2021 des Spécialistes en valeurs du trésor ... • (Page 04)

**Relance économique post Covid-19**

## Le Bénin sollicite 25 milliards FCFA ce jour auprès des investisseurs

Le Bénin va à nouveau ce jeudi 04 août 2022 sur le marché financier régional Umoa-Titres, pour tenter de mobiliser 25 milliards FCFA auprès des investisseurs de l'UMOA ... • (Page 03)

**Prix à la Consommation en juin 2022**

## L'inflation maîtrisée à 2,3% au Bénin, contre 3% dans l'Uemoa

La Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) a rendu public, au mois d'août 2022 ... • (Page 03)

# La CCI Bénin et le CNP Bénin s'engagent pour soutenir les entreprises



**Semaine de la diplomatie climatique**

• (Page 11)

# La délégation de l'UE au Bénin lance un concours photos

**CONCOURS PHOTO**

Thème : "LE BÉNIN VERT"

Participez jusqu'au 022

Catégorie Grand Public / Catégorie Jeune Photographe

**Taux de change du Fcfa XOF offert par**

**L'économiste**

Devises étrangères	Dollar (Usd)	Euro	Livre Sterling	Naïra	Cedi	Rand	Yen	Yuan	Dirham (Aed)	Roupie (Inr)
FCfa (XOF)	652.73	655.95	775.87	1.57	80.69	38.18	4.7	97.15	177.73	8.2

**Sommet Africités**

**Les résultats au cœur de la 27<sup>ème</sup> session du Comité Exécutif de CGLU Afrique**

Environ deux mois après le Sommet Africités tenu au Kenya, le Comité Exécutif de Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU Afrique) s'est réuni, mardi 02 août 2022 pour évaluer les résultats de cette rencontre qui a mobilisé plusieurs acteurs de la gouvernance locale.

• Sylvestre TCHOMAKOU

Première de la nouvelle équipe dirigeante de CGLU Afrique élue lors de l'Assemblée Générale du 19 mai 2022 à Kisumu, au Kenya, en marge du Sommet Africités 9, la 27<sup>ème</sup> session du Comité Exécutif de CGLU Afrique s'est ouverte à Nouakchott. Consacrée principalement à l'approbation des comptes de l'exercice 2021 de l'organisation, à l'évaluation des résultats du Sommet Africités (Kisumu du 17 au 21 mai 2022), à la discussion des orientations stratégiques de la nouvelle équipe dirigeante de CGLU Afrique, et à la participation de l'Afrique aux instances et commissions de CGLU-Monde, cette rencontre mobilise les élus locaux élus à l'issue de la dernière AG. Intervenant à l'occasion, M. Laymouri, vice-président de CGLU Afrique, a mis en avant l'importance de la coopération africaine sur l'échelle des collectivités territoriales au service du développement de l'Afrique ainsi que la nécessité de mettre en place les mécanismes à même d'activer cette coopération. Cette rencontre permettra aux participants, au-delà des points cités, de se pencher sur des sujets relatifs au développement des collectivités territoriales en Afrique, à la Stratégie de mise en œuvre du plan décennal 2021-2030, aux mécanismes de financement et du budget, la stratégie de communication, le renforcement de la présence internationale de



l'organisation au niveau des forums internationaux, notamment, CGLU-Monde, ainsi que de la préparation de la participation de CGLU Afrique à la 27<sup>ème</sup> Conférence des Parties sur le changement climatique (COP 27) qui aura lieu en Egypte.

**A propos de CGLU Afrique :**

Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU Afrique) est l'organisation faitière des collectivités territoriales d'Afrique dont le congrès fondateur a eu lieu en 2005 dans la ville de Tshwane, en Afrique du Sud. CGLU Afrique procède de l'unification de trois regroupements continentaux de gouvernements locaux suivant la langue officielle héritée de la période coloniale, à savoir: l'Union africaine des autorités locales (AULA, African Union of Local Authorities) essentiellement anglophone; l'Union des Villes Africaines (UVA), essentiellement francophone; et la section Afrique de l'União das Cidades e Capitais Lusófonas Africana, Americana e Asiatica (UCCLA), essentiellement

lusophone. CGLU Afrique regroupe actuellement les 51 associations nationales de gouvernements locaux opérant en Afrique ainsi que 2000 villes et territoires de plus de 100 000 habitants. A travers ses membres, CGLU Afrique représente plus de 350 millions de citoyens africains. Membre fondateur de l'organisation mondiale des Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), CGLU Afrique est la section régionale pour l'Afrique. Le secrétariat général de l'organisation est établi à Rabat, capitale du Royaume du Maroc, où CGLU Afrique jouit du statut diplomatique en tant qu'organisation Internationale Panafricaine. CGLU Afrique est également représenté dans les cinq régions d'Afrique à travers des bureaux régionaux établis: au Caire, Égypte, pour la Région de l'Afrique du Nord; à Accra, Ghana, pour la Région de l'Afrique de l'Ouest; à Libreville, Gabon, pour la Région de l'Afrique Centrale; à Nairobi, Kenya, pour la Région de l'Afrique de l'Est; et à Pretoria, Afrique du Sud, pour la Région de l'Afrique Australe.

**AUX DECIDEURS...**

**De l'oxygène pour le Trésor en novembre**

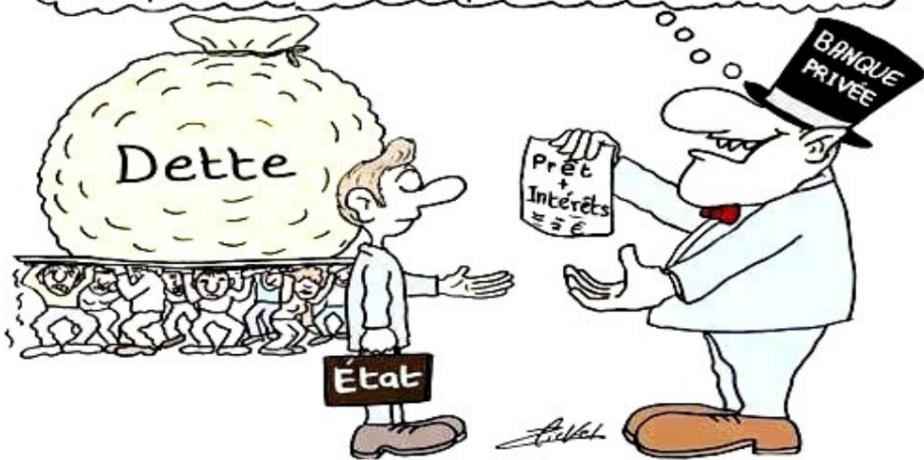
Lorsque l'international journaliste Alain Foka s'obstine à soutenir que les élections en Afrique sont très onéreuses, il n'y a qu'à considérer l'exemple du Bénin pour s'en convaincre. Dans le cadre du renouvellement du parlement unicaméral, comptant désormais 109 députés aux termes de l'article 144 du Code électoral, les seuils des frais de campagne par candidat titulaire ont été revalorisés. Ainsi, l'article 173 dispose : « le montant du cautionnement à verser par candidat titulaire aux élections législatives est de 5% du montant maximum autorisé pour la campagne électorale ». L'article 97 du Code électoral fixe ce montant à 30.000.000F CFA. Les 5% du cautionnement sur les 30.000.000F donnent 1,5 million par candidat titulaire. Ainsi pour la liste des 109 candidats titulaires aux élections législatives, chaque parti politique devra déboursier 1,5 million x 109. Le résultat donne 163,5 millions de francs CFA pour le cautionnement par liste de candidatures. Le nombre de partis politiques légalement constitués est de 16. En supposant qu'une dizaine de partis politiques participeront à cette élection du 8 janvier 2023, le trésor public encaissera 1.635.000.000FCFA. D'après l'article 168 du Code électoral, « Cinquante (50) jours avant l'ouverture de la campagne électorale, les candidats titulaires et suppléants présentent une déclaration en double exemplaire, revêtue de leurs signatures et portant l'engagement que tous les candidats et leurs suppléants remplissent les conditions d'éligibilité prévues au titre II du présent livre ». Le dossier ainsi constitué n'est recevable par la CENA que s'il comporte entre autres et selon l'article 41 du Code électoral, la « quittance de versement, au Trésor public, du cautionnement prévu pour l'élection concernée. » Et 50 jours avant l'ouverture de la campagne électorale affiche le 3 novembre 2022. Ce cautionnement représente une bouffée d'oxygène pour le trésor public lorsqu'on sait qu'en fin d'année, les caisses de l'Etat sont tendues. Dans le précédent Code électoral, chaque candidat titulaire aux élections législatives devrait payer 100.000F CFA pour le cautionnement, soit 8,300 millions de francs CFA pour la liste. Aujourd'hui qu'il faut payer 1,5 million de francs de cautionnement par candidat, cela représente 15 fois le montant du cautionnement par candidat comparativement aux élections de 2015 et 2019. Pour les partis politiques qui ne bénéficient pas encore du financement public, alors qu'ils remplissent l'essentiel des conditions, c'est de la mer à boire. Ils doivent faire preuve de beaucoup d'ingéniosité en privilégiant les dépenses les plus utiles. Car, il leur sera difficile dans une compétition où l'argent règne légalement en maître de rivaliser avec les autres partis qui profitent de la manne publique. Après les cautionnements, l'économie sera dynamisée avec les autres dépenses électorales dont le plafond pour chaque candidat titulaire est de 30.000.000 FCFA. Mais la perspective d'une dynamique accrue de l'économie béninoise entre décembre 2022 et janvier 2023 dépendra aussi de la large participation aux élections des partis qui le désirent et qui remplissent les conditions. Car, par liste de candidatures, chaque parti déboursera théoriquement plus de 5 milliards de francs ; soit une cinquantaine de milliards de francs pour une participation étendue à 10 partis politiques. Il est à souligner qu'en plus de ces fonds émanant des partis politiques qui participent au financement des dépenses électorales conformément aux dispositions du Code électoral, l'Etat, dans son rôle régalien financera les dépenses liées à la confection des listes électorales, à la sécurité du scrutin, aux frais de mission des personnels électoraux...

Jean-Claude KOUAGOU

**Cari du jour**

**L'incroyable escroquerie**

Je prête du virtuel pour récolter du réel.



**Eco secret**

**Cameroun : Le Fonds de garantie des entreprises élabore son plan d'affaires**

Le compte à rebours pour la mise en place du Fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises (FOGAPME) est enclenché avec l'élaboration d'un plan d'exploitation sous les auspices du ministère des Finances. Le Comité national économique et financier (CNEF) lors de sa session de juillet dernier a passé en revue les grandes lignes de cette structure de financement notamment le capital social, la surface financière, le modèle économique, la géographie du capital dont l'Etat-proprétaire devrait être l'unique actionnaire. Le business plan en cours de maturation devant précéder l'obtention des agréments auprès de la Commission bancaire.

## Signature d'une charte de coopération et d'action

## La CCI Bénin et le CNP Bénin s'engagent pour soutenir les entreprises

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCI Bénin) et le Conseil National du Patronat du Bénin (CNP Bénin) ont signé ce mardi 02 août 2022 au Golden Tulip Le Diplomate, dans la salle Madiba1, une charte de coopération et d'action intitulée « Unis pour le développement et la prospérité des entreprises ». Ensemble, les deux organisations s'engagent donc pour le développement et la prospérité des entreprises du Bénin.

Les axes de collaboration sur lesquels la CCI Bénin et le CNP Bénin entendent s'aligner étroitement sont les suivants : La mobilisation pour le développement des entreprises, la formation professionnelle, la Représentation du secteur privé. Pour ce faire, les deux organisations comptent mobiliser, sans aucun ménagement, leurs réseaux respectifs. La charte de coopération et d'action signée par les Présidents Arnauld AKAKPO de la CCI Bénin et Eustache KOTINGAN du CNP Bénin prend effet instantanément. Ainsi, les deux Présidents et les membres de leur organi-



sation respective affichent une meilleure coordination des actions pour un meilleur impact du secteur privé. Au-

delà de la nouvelle vision voulue par la CCI Bénin et le CNP Bénin, la signature de cette nouvelle charte par

les présidents vient mettre un terme aux divergences du passé qui ont longtemps fragilisé les deux orga-

nisations. En somme, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin et le Conseil National du Patronat du Bénin ont décidé de changer de paradigme en travaillant dès à présent de façon unie et solidaire. Tel que le stipule la charte, « les deux organisations feront évoluer positivement leur position individuelle pour

tendre vers une unicité de parole, une unicité d'intervention et une unicité de représentation ». Soulignons-le, la réforme de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin en 2019 par le Gouvernement du Président Patrice TALON a offert cette belle occasion pour un secteur privé uni.

Source externe



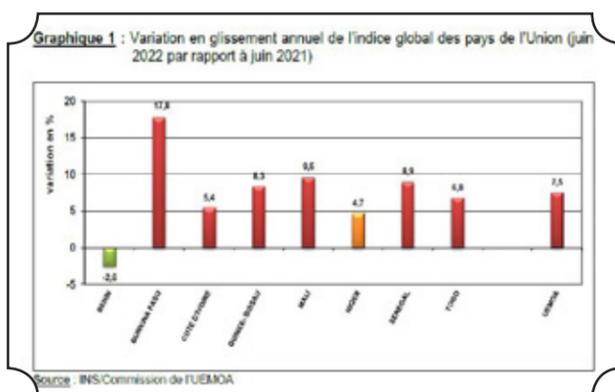
## Prix à la Consommation en juin 2022

## L'inflation maîtrisée à 2,3% au Bénin, contre 3% dans l'Uemoa

La Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) a rendu public, au mois d'août 2022, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) de juin 2022. Mieux que les pays de l'Union, le Bénin, d'après le rapport, a su maîtriser son inflation qui est en baisse de 0,6%

• Sylvestre TCHOMAKOU

Au Bénin en juin 2022, le niveau de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation a baissé de 0,4% en variation mensuelle. Son niveau s'est établi à 106,4. C'est ce qu'indique la Note d'Analyse du mois de juin 2022 de la Commission de l'Uemoa, publiée en août 2022. Comparé à son niveau de mars 2022 et de juin 2021, l'indice a respectivement augmenté de 1,1% et diminué de 2,6%. La réduction du niveau mensuel de l'indice global en juin 2022



découle principalement de la chute du niveau des prix des produits des fonctions : « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-1,5%), « Biens et services divers » (-0,4%)

et « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (-0,2%). L'ampleur de ces baisses a été amoindrie par la hausse de 0,6% observée pour les fonctions « Transport » et « Logement, eau,

électricité, gaz et autres combustibles ». L'analyse de l'évolution mensuelle du niveau général des prix selon la volatilité des prix ou des quantités des biens et services, indique que la diminution des prix émane essentiellement de la baisse de niveau de prix des produits frais de 3,5% et des hors produits frais et énergie de 0,2%. Au regard de l'origine des produits, la chute du niveau global découle de la diminution du niveau des prix des produits locaux de 1,7%. Par rapport aux secteurs de production des biens et services, c'est

principalement les prix du secteur primaire qui ont diminué. Lorsqu'on s'intéresse au niveau des prix selon la durabilité des produits, la baisse est ressortie pour le niveau des prix des non durables (-2,0%). En juin 2022, la baisse du niveau des prix en glissement annuel est principalement imputable à la régression du niveau des prix des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-9,0%), « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (-0,3%) et Communication (-0,2%). La baisse du

niveau des prix en un an de la première fonction émane essentiellement de la réduction sur la même période du niveau des prix des céréales non transformées (-8,4%) et des poissons et autres produits séchés ou fumés (-4,8%), des légumes secs et oléagineux (-16,3%), des laits infantiles et farines lactées pour bébés (-17,1%) et des Tubercules et plantes (-5,9%). En moyenne annuelle, le taux d'inflation en juin 2022 a baissé de 0,6 point de pourcentage par rapport à son niveau du mois précédent pour s'établir à 2,3%.

## Relance économique post Covid-19

## Le Bénin sollicite 25 milliards de FCFA ce jour auprès des investisseurs

Le Bénin va à nouveau ce jeudi 04 août 2022 sur le marché financier régional Umoa-Titres, pour tenter de mobiliser 25 milliards FCFA auprès des investisseurs de l'UMOA. Par l'intermédiaire de son trésor public, le Bénin vient de lancer une émission des Obligations de Relance du Trésor de maturité initiale 3 ans.

• Abdul Wahab ADO

Le Bénin à travers le Trésor public, sous la responsabilité du Ministère de l'Economie et des Finances organise ce jeudi 04 août 2022 une levée de fonds. Selon les caractéristiques de l'offre, les titres sont dématérialisés et tenus en compte courant dans les livres du Dépositaire Central du Marché des Titres Publics par adjudications qu'est la Banque Centrale des Etats

de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Le Montant mis en adjudication est d'une valeur de 25 milliards de FCFA. La Valeur nominale unitaire quant à elle est de 10 000 FCFA pour les Obligations de Relance du Trésor de maturité de 3 ans. Le taux d'intérêt est de 5,20%. Selon le communiqué de l'UMOA-Titres, la présente émission dénommée « Obligations de Relance OdR » du Bénin vise à permettre à l'Etat béninois de mobiliser l'épargne des



personnes physiques et morales en vue d'assurer la couverture des besoins de financement du budget de l'Etat du Bénin dans le cadre de ces

plans de relance économique afin de contenir les effets de la pandémie COVID-19 et renouer avec les performances d'avant la crise sanitaire.

Elle concerne l'ensemble des Etats de la zone UEMOA. Elle cible principalement les investisseurs socialement responsables mais également les entreprises ou individus souhaitant soutenir les actions de relance économique entamées par les Etats de la zone. Elle est ouverte aux investisseurs de l'espace UEMOA et HORS UEMOA. Selon les modalités de souscription des titres, l'accès au marché primaire est réservé aux intermédiaires agréés qui

disposent de comptes auprès de la BCEAO que sont : les établissements de crédit ; les organismes financiers régionaux ; les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) ; les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT). Il faut préciser que les autres investisseurs peuvent soumissionner par le biais de ces intermédiaires agréés. Le montant par souscription ne peut dépasser 60% du montant mis en adjudication selon les caractéristiques de l'offre.

Marché des Titres Publics

Ecobank Bénin, le numéro 1 des spécialistes en valeurs du trésor

L'agence UMOA-Titres a publié son classement 2021 des Spécialistes en valeurs du trésor (SVT) du marché des titres publics de la zone UEMOA. Au plan national, Ecobank Bénin occupe la position de leader sur le marché.

● Félicienne HOUËSSOU

Au titre de l'année 2021, vingt (20) SVT de l'Union ont été évalués et classés par UMOA-Titres en fonction des émetteurs pour lesquels ils ont la qualité de SVT. Ces derniers sont au nombre de quinze (15) banques et cinq (5) SGI. Sur le marché béninois, Ecobank Bénin se hisse au premier rang. Il est suivi dans le top 3 d'Orabank Togo et de Coris bank Burkina. Le Groupe Ecobank reste le leader des Spécialistes en valeurs du trésor dans 4 pays sur 7 pays étudiés. L'exception a été faite en Côte d'Ivoire avec la Société Ivoirienne de Banque au premier rang ; en Guinée-Bissau avec Coris Bank Burkina et au Niger avec Orabank Togo. En effet, le Marché régional des Titres Publics émis par adjudication fait intervenir plusieurs parties prenantes pour la mobilisation des ressources nécessaires au financement des États membres de la zone UEMOA. Ces parties prenantes sont constituées des émetteurs, des



intermédiaires de marché, des investisseurs et des partenaires. UMOA-Titres explique que « parmi ces intermédiaires de marché, certaines banques et Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) ont le statut additionnel de Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT). C'est à dire que ces établissements sont agréés par les Trésors Publics des États membres comme partenaires privilégiés mais non-exclusifs d'un ou de plusieurs États. Ces établissements ont des obligations particulières dans le cadre des opérations liées au Marché des Titres Publics, en contrepartie desquelles ils bénéficient de certains avantages exclusifs ». Aussi, conformément aux textes régissant l'activité des Spécialistes en Valeurs du Tré-

sor (SVT), UMOA-Titres procède, en collaboration avec les Trésors Nationaux, à une évaluation annuelle de leur performance. Une mesure qui s'inscrit dans le cadre de l'optimisation de tous les compartiments du Marché des Titres Publics. Le classement 2021 des Spécialistes en valeurs du trésor porte sur l'ensemble de leurs missions qui sont les suivantes : la participation aux adjudications, la présence sur le marché secondaire et la qualité de la relation des SVT avec les Trésors Nationaux. Ce classement s'est effectué sur la base d'une échelle de 100 points. 50 points ont été accordés à la participation aux adjudications; 35 points pour la présence sur le marché secondaire et 15 points pour la qualité de service.

BÉNIN	BURKINA	CÔTE D'IVOIRE	GUINÉE BISSAU	NIGER	SÉNÉGAL	TOGO
1 Ecobank Bénin	1 Ecobank Burkina	1 Société Ivoirienne de Banque	1 Coris Bank Burkina	1 Orabank Togo	1 Ecobank Sénégal	1 Ecobank Togo
2 Orabank Togo	2 Orabank Togo	2 Orabank Togo	2 Ecobank Ouinte Bissau	2 Ecobank Niger	2 CBAD - Groupe Adjarawalla Bank	2 Coris Bank Burkina
3 Coris Bank Burkina	3 Coris Bank Burkina	3 Ecobank Côte d'Ivoire	3 BIC Financial Services	3 Coris Bank Burkina	3 Coris Bank Burkina	3 Orabank Togo
4 Bank Of Africa Bénin	4 Bank Of Africa Burkina	4 Coris Bank Burkina	4 SGI Bénin	4 Orabank Togo	4 BIC Financial Services	4 BIC Financial Services
5 BIC Financial Services	5 Société Burkinabe d'Intermédiation Financière	5 Bank Of Africa Côte d'Ivoire	5 BIC Financial Services	5 Bank Of Africa Sénégal	5 SGI Bénin	5 SGI Bénin
6 SGI Bénin	6 BIC Financial Services	6 BIC Financial Services	6 CGF BOURSE Sénégal	6 BIC Financial Services	6 BIC Financial Services	6 BIC Financial Services
7 SGI Bénin	7 SGI Bénin	7 SGI Bénin	7 SGI Bénin	7 SGI Bénin	7 SGI Bénin	7 SGI Bénin
8 SGI Hudson & Cie	8 SGI Hudson & Cie	8 SGI Hudson & Cie	8 SGI Hudson & Cie	8 SGI Hudson & Cie	8 SGI Hudson & Cie	8 SGI Hudson & Cie

Gaz et nucléaire comme énergies vertes

L'UE veut-elle « gazer » l'Afrique ?

Les défenseurs des droits du climat et de l'environnement viennent d'accuser l'Union européenne (UE) de vouloir « gazer » l'Afrique et de l'enfermer dans un cycle éternel des combustibles fossiles, après la reclassification le mois dernier du gaz et du nucléaire comme des énergies vertes.

● Issa SIKITI DA SILVA

La décision quelque peu controversée des eurodéputés de classer officiellement le gaz et le nucléaire sur la liste des énergies durables dans l'UE permettrait d'y attirer les investissements publics et privés et les rendre éligible aux prêts et subventions, précipitant ainsi les investisseurs occidentaux de ces secteurs vers l'Afrique.

La guerre russo-ukrainienne a poussé les européens à jeter un deuxième regard vers les ressources énergétiques africaines, dans le cadre de sa recherche d'autres alternatives énergétiques pour se défaire complètement du gaz russe. Ainsi, plusieurs accords de coopération énergétique ont été signés entre les européens et certains États africains, qui vont bénéficier de centaines de millions de dollars d'investissement.

Cependant, les militants de l'environnement sont le vent debout, exprimant leur inquiétude quant aux conséquences dramatiques que cela pourrait avoir sur la prospérité future de l'Afrique. Selon 350.org, une organisation de défense de l'environnement basée à Nairobi et à Johannesburg, cela risquerait d'enfermer massivement les actifs et d'endommager les perspectives de développement, tout en donnant la priorité aux exportations vers l'Europe et le Nord.



L'UA complice ?

Des échos provenant d'Addis-Abeba ont laissé entendre qu'un comité technique de l'Union africaine (UA) – composé de ministres de l'énergie et non des experts du climat – a récemment proposé une "Position commune africaine sur l'accès et la transition énergétiques".

Cette position, rapporté-on, qui est centrée sur le gaz fossile et l'énergie nucléaire, au détriment des énergies renouvelables, est proposée pour être adoptée et lancée par les chefs d'État africains en Egypte au mois de novembre pendant la COP27.

« Ensemble, ceux-ci ouvriraient la voie aux pourparlers sur le climat de la COP27 en Égypte pour annoncer un effort massif visant à accroître la production de gaz fossile en Afrique, détournant ainsi l'attention du besoin évident d'énergies renouvelables et enfermant le continent dans les combustibles fossiles pour les décennies à venir, tout en déplaçant de dangereuses technologies

nucléaires dont les Européens ne veulent pas sur le sol africain », a souligné l'organisation dans un communiqué.

A en croire 350.org, cela pourrait nuire à la crédibilité de la COP27 et à la viabilité des objectifs climatiques mondiaux tels qu'énoncés dans l'Accord de Paris.

« En tant que citoyen africain concerné, il est totalement inacceptable que les dirigeants africains accordent la priorité au gaz alors que des millions de personnes les plus durement touchées par la crise climatique en cours ont du mal à s'adapter aux réalités dévastatrices du changement climatique », a déclaré Charity Migwi, chargée de campagne régionale pour l'Afrique chez 350.org.

« Le développement du gaz enfermerait non seulement les nations africaines dans la production de combustibles fossiles, mais saperait également tout plan visant à réduire rapidement les émissions de gaz à effet de serre dans le but de faire baisser les températures », a-t-elle ajouté.

Baromètres Bénin

Bénin Production industrielle	10,70%	Trading economics
Bénin Inflation alimentaire	-6,30%	Trading economics
Efficacité des pouvoirs publics	-0,50	Trading economics
Emission de CO2	0,614 tonnes métriques par habitant	Banque mondiale (2014)

Indice de liberté de presse	31,74 points	Reporters Sans Frontières 2019
Indice de corruption	40 points	Transparency international 2019
Climat des affaires	52.4 points	Banque mondiale 2019
Indice de prospérité	-2 rang	Institut Legatum

Référentiel		
Indices	Valeur	Sources
Indice GINI	43,4%	2016
Indice de la compétitivité mondiale	3,5%	2016
Indice des prix à la consommation (IPC)	100,50 points	Statistiques mondiales
Indice Bénin de la liberté humaine	7,32	Institut Fraser 2022
Indice de démocratie	5,74 points	The Economist
Indice de développement humain (Idh)	0,515 points	PNUD 2018

Position du Bénin dans la sous-région			
Indices	Rang UEMOA	Rang mondial	Source
Développement humain	1er	163ème sur 189 pays	PNUD
Démocratie	2ème	81ème	The Economist
liberté de presse	5ème	96ème	Reporters Sans Frontières
Corruption	3ème	85ème sur 180 pays	Transparency international

# Indicateurs économiques du Bénin

## Indicateurs de croissance

Indicateur de croissance	2015	2016	2017	2018 (e)	2019 (e)
PIB (milliards USD)	8,30	8,58 e	9,41 e	10,62	11,56
PIB (croissance annuelle en %, prix constant)	2,1	4,0 e	5,4 e	6,0	6,3
PIB par habitant (USD)	764 e	771 e	826 e	910	969
Endettement de l'Etat (en % du PIB)	42,425	50,267	53,364 e	53,557	51,546
Taux d'inflation (%)	0,3	-0,8	2,0 e	2,1	2,0
Balance des transactions courantes (milliards USD)	-0,70	-0,62 e	-0,82 e	-0,75	-0,80
Balance des transactions courantes (en % du PIB)	-8,4	-7,2 e	-8,7 e	-7,1	-6,9

Source : FMI - World Economic Outlook Database - Dernières données disponibles. Note : (e) Donnée estimée

Indicateurs monétaires	2013	2014	2015	2016	2017
Franc CFA BCEAO (XOF)- Taux de change annuel pour 1 EURO	630,96	630,63	631,22	630,86	531,31

Source : Banque Mondiale - Dernières données disponibles.

## Les principaux secteurs économiques

Répartition de l'activité économique par secteur	Agriculture	industrie	Services
Emploi par secteur (en % de l'emploi total)	43,2	18,5	38,3
Valeur ajoutée (en % du PIB)	25,6	23,4	51,1
Valeur ajoutée (croissance annuelle en %)	4,4	4,5	3,6

Source : Banque Mondiale - Dernières données disponibles.

## Les indicateurs de Commerce

Indicateurs du commerce extérieur	2012	2013	2014	2015	2016
Importations de biens (millions USD)	2.339	3.010	3.823	3.028	2.251
Exportations de biens (millions USD)	1.443	1.982	2.563	2.032	1.354
Importations de services (millions USD)	575	761	884	n/a	712
Exportations de services (millions USD)	414	500	456	n/a	382
Importations de biens et services (croissance annuelle en %)	12,3	30,0	16,1	-8,4	1,4
Exportations des biens et services (croissance annuelle en %)	24,1	20,7	24,8	-10,1	7,0
Balance commerciale (hors services) (millions USD)	-559	-612	-710	-505	-669
Commerce extérieur (en % du PIB)	59,7	69,5	76,5	68,0	70,2
Importations de biens et services (en % du PIB)	35,1	41,3	44,5	39,8	39,7
Exportations des biens et services (en % du PIB)	24,6	28,2	32,1	28,2	30,5

Source : OMC - Organisation Mondiale du Commerce ; Banque Mondiale, dernières données disponibles

## Principaux pays partenaires

Principaux clients (% des exportations)	2015
Inde	13,0 %
Niger	9,6 %
Malaisie	8,8 %
Singapour	7,9 %
Vietnam	7,5 %
Bangladesh	7,4 %
Nigeria	6,3 %
Chine	5,3 %
Indonésie	3,7 %
Pakistan	2,8 %

Source : Comtrade, dernières données disponibles

Principaux fournisseurs (% des importations)	2015
France	11,7 %
Chine	10,8 %
Inde	9,8 %
Togo	8,5 %
Thaïlande	7,7 %
Espagne	6,0 %
Belgique	4,9 %
Etats-Unis	3,3 %
Nigeria	3,3 %
Pays-Bas	3,2 %

Source : Comtrade, dernières données disponibles

## Investissement

### Les IDE en chiffres

	Bénin	Afrique Subsaharienne	Etats-Unis	Allemagne
Index de transparence des transactions*	7,0	5,0	7,0	5,0
Index de responsabilité des managers**	1,0	4,0	9,0	5,0
Index de pouvoir des actionnaires***	5,0	5,0	4,0	8,0
Index de protection des investisseurs****	4,0	4,3	6,5	6,0

Source : Doing Business - Dernières données disponibles.

Note: \*Plus l'index est grand, plus les transactions sont transparentes. \*\*Plus l'index est grand, plus les managers sont personnellement responsables. \*\*\* Plus l'index est grand, plus les actionnaires ont le pouvoir de défendre leur droit. \*\*\*\* Plus l'index est grand, plus la protection des actionnaires est importante.

Investissement Direct Etranger	2014	2015	2016
Flux d'IDE entrants (millions USD)	405	150	161
Stocks d'IDE (millions USD)	1.607	1.666	1.690
Nombre d'investissements Greenfield***	1	5	0
IDE entrants (en % de la FBCF****)	14,6	6,8	7,7
Stock d'IDE (en % du PIB)	16,5	20,1	19,7

Source : CNUCED - Dernières données disponibles.

Note : \* L'indicateur de Performance de la CNUCED est basé sur un ratio entre la part du pays dans le total mondial des IDE entrants et sa part dans le PIB mondial. \*\* L'indicateur de Potentiel de la CNUCED est basé sur 12 indicateurs économiques et structurels tels que le PIB, le commerce extérieur, les IDE, les infrastructures, la consommation d'énergie, la R&D, l'éducation, le risque pays. \*\*\* Les investissements greenfield correspondent à la création de filiales ex-nihilo par la maison mère. \*\*\*\* La formation brute de capital fixe (FBCF) est un indicateur mesurant la somme des investissements, essentiellement matériels, réalisés pendant une année.

PIB	dernier	Référence	Précédent
Taux de croissance annuelle du PIB	5,5	Mars 2018	5,5
PIB	9,27 milliards USD	Déc 2017	8,57
Pib par habitant	860 USD	Déc 2017	837
Pib par habitant Ppp	2064 USD	Déc 2017	2010
Prix constant du Pib	4095 de FCFA- Milliards	Déc 2016	3939
Pib de l'agriculture	855 de FCFA- Milliards	Dec 2016	878
Pib de la fabrication	874 de FCFA- Milliards	Dec 2016	779
Pib du secteur des mines	14,7 de FCFA- Milliards	Dec 2016	10,7
Pib de l'administration publique	316 de FCFA- Milliards	Déc 2016	315
Pib des services	1510 de FCFA- Milliards	Déc 2016	1491

Source : trading economics

Tarifs	Dernier	Référence	Précédent
Taux d'inflation	0.8%	Mai 2018	1.9
L'inflation alimentaire	1.8%	Mai 2018	5.3
Indice des prix à la consommation	113 Index-Points	Mai 2018	113
CPI Housing Services publics	115 Index-points	Mai 2018	115
CPI Transport	114 Index-Points	Mai 2018	114

Source : trading economics

Argent	Dernier	Référence	Précédent
taux d'intérêt	4.5%	Juin 2018	4.5
Fort taux d'intérêt	6.93%	Déc 2016	6.99
Taux interbancaire	5.08%	Mai 2018	3.75

Source : trading economics

Commerce	dernier	Référence	Précédent
Balance commerciale	-190 FCFA - Milliards	Mars 2018	-408
Exportations	147 FCFA - Milliards	Mars 2018	82.05
Importations	338 FCFA - Milliards	Mars 2018	490
Compte courant	-809 USD million	Dec 2016	-745
Compte courant par rapport au PIB	-7.1%	Dec 2016	-6.5
Indice de terrorisme	0	Dec 2016	0

Source : trading economics

Gouvernement	dernier	Référence	Précédent
La dette publique au PIB	23.2%	Dec 2016	21.3
Budgets du gouvernement	-5.8% of GDP	Dec 2017	-6.2
Cote de crédit	30	-	-
Dépenses militaires	112 USD Million	Dec 2017	79.58

Source : trading economics

Entreprise	dernier	Référence	Précédent
Vitesse Internet	1517KBps	Mars 2017	1642
Adresses IP	5580 IP	Mars 2017	5652
Utilisation de la capacité	57.9%	Mars 2018	63.4
Indice de compétitivité	3.47 points	Dec 2018	3.47
Compétitivité rang	120	Dec 2018	124
Indice de la corruption	39 Points	Dec 2017	36
Corruption rang	85	Dec 2017	95
Facilité de faire des affaires	151	Dec 2017	155
Production industrielle	5.4%	Mars 2018	26.6
Indice économique avancée	0.8%	Fev 2018	0.7

## UEMOA

## Hausse des taux d'intérêt créditeurs des banques en juin 2022

Les taux d'intérêt créditeurs des dépôts à terme de la clientèle des banques de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ont enregistré une hausse de 0,12 point de pourcentage en juin 2022 par rapport au mois précédent, selon les résultats de l'enquête sur les conditions de banque réalisée par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Ces taux d'intérêt créditeurs sont passés en effet de 5,13% en mai 2022 à 5,25% durant la période sous revue. Quant aux taux d'intérêt débiteurs des banques, la BCEAO indique une quasi stabilité. Hors charges et taxes, le taux débiteur dans l'UEMOA est ressorti à 6,36% en juin 2022 contre 6,35% en mai 2022.

L'Institut d'émission ouest africain note par ailleurs qu'il a décidé de relever de 25 points de base ses taux directeurs, afin de favoriser un retour progressif de l'inflation dans la zone cible, condition indispensable pour une croissance économique saine et inclusive. Ainsi, le taux minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidité est passé de 2,00% à 2,25% et le taux du guichet de prêt marginal de 4,00% à 4,25% à compter du 16 juin 2022. Sur le marché monétaire régional, le montant moyen des soumissions retenues sur le guichet hebdomadaire des adjudications est passé de 4.438,6



milliards de FCFA en mai 2022 à 4.257,3 milliards de FCFA en juin 2022, soit une baisse de 4,1%. Le taux moyen pondéré des dites adjudications est ressorti à 2,125%. La BCEAO précise que les adjudications sur ce marché ont été effectuées avant le 16 juin au taux fixe de 2,00%, puis à 2,25% après cette date. Concernant le marché interbancaire de l'UEMOA, il a enregistré une hausse du volume des échanges au cours du mois juin 2022. Toutes maturités confondues, le volume moyen hebdomadaire des opérations est passé de 575,2

milliards de FCFA en mai 2022 à 593,9 milliards de FCFA en juin 2022, soit un accroissement de 3,3%. Le taux moyen pondéré est ressorti à 2,75% en juin 2022 contre 2,56% le mois précédent.

Sur le marché à une semaine, le volume moyen des opérations s'est replié de 0,3% sur le mois sous revue pour se fixer à 373,8 milliards de FCFA. Le taux d'intérêt moyen sur ce marché s'est inscrit en hausse de 18 points de base, en passant de 2,33% en mai 2022 à 2,51% en juin 2022.

Financial Afrik

## France

## Argent de poche un casse-tête pour les parents

Votre enfant commence à vous réclamer de l'argent de poche et vous ne savez que faire ? Pas de panique, tous les parents ou presque sont confrontés tôt ou tard à cette situation. Mais pour que ce premier budget constitue un pas vers l'autonomie et la responsabilisation, il convient de ne pas lâcher trop vite les cordons de la bourse. On fait le point.

## Le bon moment

D'après une étude Harris interactive datant de mars



2022, nos chères têtes blondes effectueraient leur premier achat dès 9 ans. Mais avec quel argent ? Celui de leurs étrennes d'anniversaire, de la petite souris ou de Noël (75 %),

du pécule régulier donné par leurs parents (49 %) ou encore de ce qu'ils ont pu amasser grâce à des services rendus (31 %).

20 minutes

## Or noir

## Les géants pétroliers encaissent des profits records malgré la crise

Si le ministre de l'Économie s'est félicité de l'annonce par TotalEnergies, le 22 juillet 2022, de remises à la pompe jusqu'à la fin de l'année, il a omis de préciser que le groupe hexagonal pouvait largement se le permettre ! Car cette année de crise dé-

gage déjà des gagnants : les grands groupes pétroliers, qui encaissent des profits records avec la flambée des prix de l'énergie. Le géant français de l'énergie, Total, a par exemple annoncé un bénéfice de 5,7 milliards de dollars au deuxième trimestre, soit une hausse de

plus de 60 % par rapport à l'année dernière. « C'est la première fois depuis vingt-cinq ans que je vois toutes nos activités profiter d'un tel contexte de prix », a commenté Patrick Pouyanné, le PDG du groupe.

20 minutes

## Investissement au Bénin

## La BAD augmente le revenu des populations de la vallée de l'Ouémé

Lancé au Bénin en 2013 et s'achevant en décembre 2022, le Projet d'appui aux infrastructures rurales dans la vallée de l'Ouémé a permis d'améliorer les revenus des populations locales. Ainsi des producteurs rizicoles, gagnent désormais 361,47 dollars par an, alors que l'objectif initial était de 221,99 dollars. Le projet est co-financé à hauteur de 74,83 millions de dollars par le Fonds africain de développement,



le guichet concessionnel du Groupe de la Banque africaine de développement et le Fonds pour l'environnement mondial. Son objectif : accroître durablement la productivité et les revenus des producteurs et productrices. Selon le rapport sur l'état d'exécution et les résultats que le Groupe de la Banque a publié le 22 juillet 2022, les femmes bénéficiaires gagnent désormais 247,86 dollars par an (environ 158.000 CFA) et pourraient, d'après les projections, gagner jusqu'à 594,57 dollars (environ 380.000 CFA) au terme de la mise en œuvre du projet. Ces performances sont obtenues grâce à une augmentation du volume des productions agricoles vivrières et maraîchères. Le surplus de production agricole vivrière (riz, maïs) commercialisé est passé de 70 100 tonnes en 2013 à 77 992 tonnes en 2021. La production agricole maraîchère additionnelle commercialisée, elle, a franchi le seuil fixé de 32 600 tonnes pour atteindre 32 742 tonnes. « Malgré les nombreuses contraintes ayant perturbé sa mise en œuvre, le projet est sur la bonne voie pour atteindre ses effets, souligne le rapport de la Banque. Déjà, la construction des pistes rurales a permis de désenclaver plusieurs zones de production auparavant difficilement accessibles ». « Avec la réalisation des aménagements en maîtrise totale de l'eau de Tangbéjji (540 hectares) et des périmètres gravitaires de 651 hectares, des aménagements des bas-fonds, il est attendu un effet significatif du projet sur l'accroissement de la productivité et des productions agricoles ainsi que des revenus dans la vallée de l'Ouémé », précise le document de la Banque africaine de développement. « L'exploitation des superficies aménagées témoigne de la volonté manifeste des producteurs bénéficiaires à les exploiter à bon escient », note le document. L'exécution du projet a conduit à l'ensemencement de 2 020 hectares de terre, à la distribution de 499,77 tonnes de semences et à la construction de 200 kilomètres de pistes agricoles et 10 kilomètres de digues-pistes. En outre, 50 magasins de stockage ont été construits et réceptionnés. Par ailleurs, dix marchés de collecte et trois marchés secondaires devaient aussi voir le jour. Les besoins ont été finalement revus et ajustés aux réalités du terrain : la construction des dix marchés de collecte a été abandonnée au profit d'un marché secondaire supplémentaire, soit quatre marchés secondaires au total, aujourd'hui achevés et réceptionnés. Enfin, un seul débarcadère a pu être construit et six autres sont en cours de réalisation. Le taux d'exécution du projet est estimé à 67,79%. Le projet a permis la création de 19 066 emplois dont 1 740 pour les femmes. « Le projet a achevé toutes les infrastructures de désenclavement, de stockage et de mise en marché. Il ne reste plus que les aménagements hydroagricoles. En effet, les périmètres gravitaires de superficie de 651 hectares sont réalisés à 70 % et à 65 % pour le périmètre de Tangbéjji qui couvre une superficie de 540 hectares », conclut le rapport de la Banque.

## « L'initiative nouvelles routes de la soie » depuis 2013

## La Chine a mobilisé 932 milliards \$



Annoncé à l'automne 2013, l'ambitieux projet des nouvelles routes de la soie vise à améliorer les liaisons commerciales entre l'Asie, l'Europe, l'Afrique et même au-delà par la construction de ports, de voies ferrées, d'aéroports ou de parcs industriels. Les engagements cumulés de la Chine dans le cadre de « l'initiative nouvelles routes de la soie (Belt and Road Initiative/BRI) » ont atteint 932 milliards de dollars depuis le lancement en 2013 de cet ambitieux projet visant à relier l'empire du Milieu à l'Afrique et à l'Europe, selon un rapport publié le dimanche 24 juillet par le think tank Green Finance & Development Center. Intitulée « Rapport sur les investissements dans le cadre de l'initiative chinoise des nouvelles routes de la soie au premier semestre 2022 » (China Belt and Road Initiative (BRI) Investment Report H1 2022), cette étude précise que sur l'ensemble des engagements de Pékin dans le cadre de « l'initiative BRI », 561 milliards de dollars se présentent sous forme de contrats de construction d'infrastructures financés en partie par des prêts chinois, et 371 milliards de dollars sous forme d'investissements. Durant le premier semestre 2022, les engagements globaux de Pékin ont atteint 28,4 milliards de dollars contre 29,6 milliards de dollars au cours de la même période de 2021. Sur ce montant, environ 11,8 milliards de dollars ont été investis et 16,5 milliards de dollars ont été consacrés à des contrats de construction d'infrastructures. La taille moyenne des opérations d'investissement a augmenté, passant d'environ 394 millions de dollars durant les six premiers mois de 2021 à 456 millions de dollars au premier semestre 2022. Pour les projets de construction, la taille moyenne des transactions a considérablement baissé pour s'établir à 325 millions de dollars au cours du premier semestre 2022 contre 558 millions de dollars durant la même période de 2021. Entre le 1er janvier et le 30 juin 2022, 42 pays ont accueilli des projets liés à « l'initiative nouvelles routes de la soie ». Pour ce qui est des contrats de construction, les pays ayant reçu les volumes les plus importants étaient les Philippines (3,3 milliards de dollars), la Serbie (1,9 milliard de dollars) et l'Irak (1,5 milliard de dollars). En ce qui concerne les investissements, l'Arabie saoudite a été le premier bénéficiaire avec environ 5,5 milliards de dollars, devant la République démocratique du Congo (600 millions de dollars) et l'Indonésie (560 millions de dollars). « L'initiative nouvelles routes de la soie » vise à améliorer les liaisons commerciales entre l'Asie, l'Europe, l'Afrique, et même au-delà, par la construction de ports, de voies ferrées, d'aéroports ou de parcs industriels. Ces infrastructures doivent permettre à la Chine d'accéder à davantage de marchés et d'ouvrir de nouveaux débouchés pour ses entreprises.

Ecofin du 03 Août 2022

<b>BRVM 10</b>	<b>163,26</b>
Variation Jour	↑ 0,25 %
Variation annuelle	↑ 6,35 %



## BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE

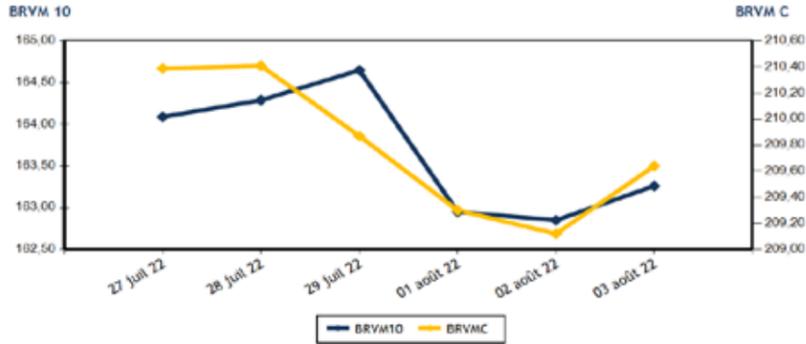
N° 148

mercredi 3 août 2022

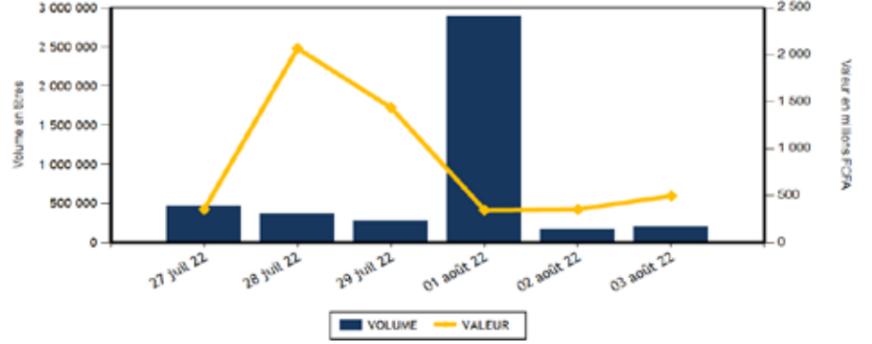
Site : www.brvm.org

<b>BRVM Composite</b>	<b>209,64</b>
Variation Jour	↑ 0,25 %
Variation annuelle	↑ 3,64 %

Evolution des indices



Volumes et valeurs transigés



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	6 310 701 682 508	0,25 %
Volume échangé (Actions & Droits)	200 158	21,03 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	453 480 615	47,21 %
Nombre de titres transigés	43	4,88 %
Nombre de titres en hausse	13	62,50 %
Nombre de titres en baisse	12	-20,00 %
Nombre de titres inchangés	18	0,00 %

**PLUS FORTES HAUSSES**

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SAFCA CI (SAFC)	975	7,14 %	14,71 %
SERVAIR ABIDJAN CI (ABJC)	1 600	5,96 %	-8,57 %
BANK OF AFRICA SENEGAL (BOAS)	2 495	3,74 %	6,17 %
BICI CI (BICC)	6 600	2,64 %	-10,81 %
ONATEL BF (ONTBF)	3 900	2,63 %	-1,14 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	8 080 398 000 698	-0,43 %
Volume échangé	4 497	-7,90 %
Valeur transigée (FCFA)	44 812 477	-6,76 %
Nombre de titres transigés	7	0,00 %
Nombre de titres en hausse	1	
Nombre de titres en baisse	1	-66,67 %
Nombre de titres inchangés	5	25,00 %

**PLUS FORTES BAISES**

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
BERNABE CI (BNBC)	2 200	-6,98 %	1,15 %
PALM CI (PALC)	11 985	-3,35 %	71,46 %
SODE CI (SDCC)	5 200	-1,89 %	21,07 %
UNIWAX CI (UNXC)	1 400	-1,75 %	-30,00 %
SICABLE CI (CABC)	1 085	-1,36 %	6,90 %

**INDICES SECTORIELS**

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	12	110,02	-0,26 %	-0,08 %	10 162	40 935 955	26,77
BRVM - SERVICES PUBLICS	4	473,70	0,84 %	5,54 %	6 706	64 754 830	9,49
BRVM - FINANCES	15	79,16	0,33 %	2,63 %	168 238	235 175 590	7,62
BRVM - TRANSPORT	2	480,12	-0,74 %	-22,83 %	79	156 545	7,71
BRVM - AGRICULTURE	5	326,91	-1,27 %	34,36 %	11 751	106 268 125	6,04
BRVM - DISTRIBUTION	7	371,59	0,03 %	-8,80 %	3 065	5 981 215	28,53
BRVM - AUTRES SECTEURS	1	1 610,22	0,38 %	78,77 %	157	208 355	15,67
BRVM - PETITES CAPITALISATIONS	-	-	-	-	-	-	-

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
PER moyen du marché	8,20	
Taux de rendement moyen du marché	6,86	
Taux de rentabilité moyen du marché	7,83	
Nombre de sociétés cotées	46	
Nombre de lignes obligataires	103	
Volume moyen annuel par séance	1 176 466,00	
Valeur moyenne annuelle par séance	1 567 715 171,58	

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
Ratio moyen de liquidité	6,19	
Ratio moyen de satisfaction	20,00	
Ratio moyen de tendance	322,93	
Ratio moyen de couverture	30,97	
Taux de rotation moyen du marché	0,02	
Prime de risque du marché	6,29	
Nombre de SGI participantes	27	

**Définitions**

Volume annuel par séance = Volume annuel échangé / nombre de séances  
 Valeur moyenne annuelle par séance = Valeur annuelle échangée / nombre de séances  
 Ratio moyen de liquidité = Moyenne des ratios de liquidité (Titres échangés / Volume des ordres de vente)  
 Ratio moyen de satisfaction = Moyenne des ratios de satisfaction (Titres échangés / Volume des ordres d'achat)  
 Ratio moyen de tendance = Moyenne des ratios de tendance (Volume des ordres d'achat / Volume des ordres de vente)  
 Ratio moyen de couverture = Moyenne des ratios de couverture (Volume des ordres de vente / Volume des ordres d'achat)

Taux moyen de rotation = moyenne des taux de rotation des actions cotées (volume transigé/capi flottante)  
 PER moyen du marché = moyenne des PER des actions cotées ayant un PER positif  
 Taux de rendement moyen = moyenne des taux de rendement des actions cotées ayant distribué un dividende  
 Taux de rentabilité moyen = moyenne des taux de rentabilité des actions cotées  
 Prime de risque du marché = (1 / le PER moyen du marché) - le taux de référence actuel des emprunts d'Etat



BRVM - BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES  
 BRVM - Société Anonyme au capital de 3.062.040.000 CFA - RC : CI - ABJ - 1997 - B - 208435 - CC : 9819725 - E  
 Siège Social : Abidjan - CÔTE D'IVOIRE. Adresse : 18, Rue Joseph ANOMA (Rue des Banques) - Abidjan  
 Tél : +225 20 32 66 85 / 86, Fax : +225 20 32 66 84, Mail : brvm@brvm.org, Site Web : www.brvm.org

**UCA**  
 UNITED CAPITAL FOR AFRICA S.A.  
 Av. proche, rue en face de l'église Saint Michel allant vers Caboma, immeuble Comète lot 202 parcelle « d », Cotonou - BENIN  
 001 BP 8690 RP  
 uca@ucasgi.com  
 (229) 21 31 00 21 / 61 18 18 00  
 (229) 21 31 00 21  
 www.ucasgi.com

**SGI BENIN**  
 Carré 211 St Michel  
 immeuble SGI-Bénin 01 BP  
 4546 Cotonou.  
 Tél : (229) 21 31 15 41  
 21 31 15 71

**BOA CAPITAL SECURITIES**  
 Groupe BMCE BANK  
 BOA CAPITAL SECURITIES  
 Siège BOA Benin,  
 Boulevard de France  
 Tel : (229)  
 21315343/64182121

**SOCIETE DE BOURSE**  
 AGI  
 Immeuble de l'Africaine des Assurances  
 Face à la Direction de l'Emigration Immigration  
 01 BP 8668 RP Cotonou  
 contact@agi-agi.com  
 +229 21318733  
 +229 21316065

**AFRICABOURSE**  
 Avenue Steinmetz Face  
 Immeuble Air Gabon 01 BP  
 6002 COTONOU BENIN  
 Tél : (229) 21 31 88 35 /  
 21 31 88 36

**BIIC Financial Services**  
 Société de gestion et d'intermédiation  
 Boulevard Saint Michel  
 Immeuble Agence BIIC Dapokpa  
 01 BP. 7700 Cotonou  
 Tél. +229 21324875  
 Tél. +229 21324876  
 sgibfs@biic-financialservices.com

## Guerre russo-ukrainienne

## L'étau se desserre autour du blé

La guerre imposée par la Russie à l'Ukraine présente chaque jour un nouvel épisode. Après les sanctions contre la Russie, elle a développé une politique de le gel du blé en réponse aux milliers de sanctions économiques qui lui sont infligées par les pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) dont l'Union européenne (UE) est devenue le bras actif et opérationnel. Les effets pervers de cette politique ont amené la Turquie à s'impliquer en médiateur. Un accord signé entre Moscou et Kiev permet à nouveau la libre circulation du blé suivant des couloirs sécurisés.

● Jean-Claude KOUAGOU

Kiev et Moscou ont signé deux textes identiques mais séparés, à la demande de l'Ukraine, qui refusait de parapher tout document avec la Russie. C'est le fruit de la médiation enclenché depuis le début du conflit par la Turquie. Ankara joue en effet de ses relatives bonnes relations avec les belligérants ukrainien et russe pour s'imposer comme négociateur dans le conflit. La Turquie affirme qu'elle est parfaitement neutre entre l'Ukraine et la Russie. La réalité est qu'elle ne l'est pas totalement, ni aux yeux de Kiev, ni aux yeux de Moscou. La Russie a vendu des missiles de longue portée à la Turquie, elle y construit une centrale nucléaire et elle lui fournit du gaz. En même temps, Ankara fournit à Kiev des drones armés Bayraktar TB2, efficaces contre des colonnes de blindés, mais pas décisifs. Dans tous les cas, l'Ukraine et la Russie ont signé le 22 juillet 2022 un accord avec l'ONU et la Turquie pour relancer les exportations de céréales par la mer Noire. Les quatre délégations se sont retrouvées à Istanbul, en présence du secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, du président turc, Recep Tayyip Erdogan, ainsi que des ministres de la défense turc et russe et du ministre des infrastructures ukrainien. La cérémonie s'est déroulée sous les drapeaux de la Russie et de l'Ukraine soigneusement séparés par les bannières bleues de l'ONU et rouges de la Turquie, médiatrice depuis le début de l'invasion russe, le 24 février 2022. Cet accord, âprement négocié depuis avril à l'initiative de M. Guterres, va soulager les pays dépendants des marchés russe et ukrainien. A eux deux, ils possèdent 30 % du commerce mondial du blé.

### La Russie ripostait à l'OTAN par le gel de blé

La souveraineté réelle des Etats repose sur leur capacité à être autonome sur tous les plans : sécuritaire, monétaire, alimentaire. En cela, la Russie l'est, non pas en raison de sa puissance nucléaire, mais en termes de maîtrise de la production du blé qui est une "arme silencieuse terrible". Et, le gel du blé est pour la Russie, une réponse adéquate aux milliers de sanctions économiques qui lui sont infligées par les pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) dont l'Union européenne (UE) est devenue le bras actif et opérationnel. Plus de 10.000 sanctions essentiellement économiques seraient infligées à la Russie. Cette déclaration du représentant permanent de la Russie à l'ONU, Vassili Nebenzia, atteste de l'importance des mesures coercitives prises par les pays membres de l'Union Européenne (UE) contre le pays de Vladimir Poutine dans la guerre qui l'oppose à l'Ukraine. Au lendemain du 24 février 2022, l'Union Européenne (UE) a imposé une série de nouvelles sanctions contre la Russie. Ces sanctions viennent s'ajouter aux mesures déjà imposées à la Russie depuis 2014 à la suite de l'annexion de la Crimée. Dans le même mois de février, l'UE a imposé six séries de sanctions à l'encontre de la Russie, comprenant des mesures restrictives ciblées (sanctions individuelles), des sanctions économiques et des mesures diplomatiques. L'objectif des sanctions économiques est d'imposer à la Russie de lourdes conséquences pour ses actions et de contrer efficacement les capacités de la Russie à poursuivre l'agression. Les sanctions individuelles visent des personnes responsables d'avoir soutenu, financé ou mis en œuvre des actions compromettant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou qui tirent avantage de ces actions. En tenant compte des sanctions individuelles qui ont déjà été imposées précédemment à la suite de l'annexion de la Crimée en 2014, l'UE a sanctionné 98 entités et 1158 personnes dont le président Vladimir Poutine, le ministre des affaires étrangères de la Russie, Sergueï Lavrov, des oligarques liés au Kremlin, 351 députés qui ont voté en faveur de la reconnaissance de Donetsk et de Louhansk le 15 février 2022,



des membres du Conseil national de sécurité, des fonctionnaires et des militaires de haut rang, des hommes d'affaires de premier plan (c'est-à-dire des personnes actives dans l'industrie sidérurgique russe et d'autres personnes qui fournissent des services financiers, des produits militaires et des technologies à l'État russe), etc.

### Manifestation des sanctions

Les sanctions contre des personnes consistent en une interdiction de voyager et en un gel des avoirs. Les interdictions de voyager empêchent les personnes inscrites sur la liste de pénétrer sur le terri-

toire de l'UE ou de transiter par celui-ci, que ce soit par voie terrestre, aérienne ou maritime. Le gel des avoirs signifie que tous les comptes appartenant aux personnes et entités inscrites sur la liste, ouverts dans des banques de l'UE, sont gelés. Il est également interdit de mettre à leur disposition, directement ou indirectement, des fonds ou des avoirs. Cela garantit que leur argent ne peut plus être utilisé pour soutenir le régime russe et qu'ils ne peuvent pas non plus tenter de trouver refuge dans l'UE. De même des marchandises ne peuvent plus être importées de Russie vers l'UE. En juin 2022, le Conseil de l'Union européenne a adopté un sixième train de sanctions qui interdit notamment l'achat, l'importation ou le transfert de pétrole brut et de certains produits pétroliers de Russie vers l'UE. Les restrictions s'appliqueront progressivement : d'ici à six mois pour le pétrole brut et d'ici à huit mois pour d'autres produits pétroliers raffinés. Etant donné que la majeure partie du pétrole russe livré à l'UE est transportée par voie maritime, ces

restrictions couvriront près de 90 % des importations de pétrole russe en Europe d'ici la fin de l'année. Cela réduira considérablement les bénéfices commerciaux de la Russie. L'UE a interdit aux transporteurs routiers russes et biélorusses d'entrer sur le territoire de l'UE, y compris pour des marchandises en transit. La liste des produits faisant l'objet de sanctions comprend aussi le charbon et d'autres combustibles fossiles solides (étant donné qu'il existe une période de liquidation pour les contrats existants, cette sanction s'appliquera à partir d'août 2022). Il est interdit d'importer de la Russie l'acier et le fer, le bois, le ciment et certains engrais, les produits de la mer et les spiritueux (par exemple le caviar, la vodka). Cette sanction vise à restreindre la capacité de l'industrie russe à acquérir des biens essentiels, ainsi qu'à perturber le commerce routier à destination et en provenance de la Russie.

**Une riposte russe basée sur le gel du blé**  
Aux nombreuses sanctions

infligées à la Russie par l'Union européenne, Vladimir Poutine réplique en douce. L'ancien officier militaire du KGB brandit d'une part sa puissance nucléaire, véritable artillerie lourde de destructions massives en temps réel. Car, l'armement russe fait entre autres du missile Satan 2 serait capable de réduire en 6mn toute la France en cendres. D'autre part, la Russie, en tant que premier producteur de blé en fait une arme de guerre. En effet, le blé que produit la Russie et dont elle en a le contrôle et la quasi-totalité du monopole sur le marché mondial, l'amène à livrer une guerre de faim aux pays soutenant l'Ukraine. L'une des conséquences de cette guerre est la fermeture des accès à la mer noire par l'armée russe qui prive plusieurs centaines de millions de personnes d'un blé indispensable à leur survie. La stratégie russe satisfait à la réponse du berger à la bergère. Si les sanctions imposées au pays, à ses dirigeants et à ses hommes d'affaires visent à l'asphyxier, Vladimir Poutine s'engage dans le bras de fer avec

## Autres secteurs visés par les sanctions

L'Union européenne n'entend laisser aucune chance à la Russie. Ses sanctions visent à asphyxier le pays de Poutine et le contraindre à abdiquer. Ainsi, plusieurs secteurs font les frais de l'embargo européen. On peut citer l'aéronautique, les technologies, les banques, etc. Déjà en février 2022, l'UE a refusé l'accès de ses aéroports à tous les types de transporteurs russes et leur a imposé une interdiction de survol de l'espace aérien de l'UE. Cela signifie que les avions immatriculés en Russie ou ailleurs et donnés en location simple ou en location-financement à un citoyen ou à une entité russe ne peuvent atterrir dans aucun aéroport de l'UE et ne peuvent même pas survoler les pays de l'UE. L'interdiction s'étend aux avions d'affaires privés. Etant donné que les trois-quarts de la flotte aérienne commerciale actuelle de la Russie ont été produits dans l'UE, aux États-Unis ou au Canada, l'interdiction devrait, au fil du temps, entraîner l'immobilisation d'une partie importante de la flotte russe d'aviation civile, même pour les vols intérieurs. En outre, l'UE a interdit l'exportation vers la Russie de biens et de technologies destinés à l'industrie aéronautique et spatiale. Par ailleurs, l'Union européenne a interdit toutes les transactions avec la Banque centrale de la Fédération de Russie relatives à la gestion des réserves et des actifs de ladite banque centrale. A la suite du gel de ses avoirs, la banque centrale n'a plus accès aux actifs qu'elle a stockés dans les banques centrales et les institutions privées de l'UE. En février 2022, les réserves internationales de la Russie représentaient 643 milliards de dollars (579 milliards d'euros). Le fait de détenir des réserves en devises permet, entre autres, à un pays de maintenir le taux de change de sa propre monnaie à un niveau stable. En raison de l'interdiction des transactions à partir de l'UE et d'autres pays, on estime que plus de la moitié des réserves russes sont gelées. L'interdiction a également été imposée par d'autres pays comme les États-Unis, le Canada et le Royaume-Uni, qui détiennent également une partie des réserves de change de la Russie. Par conséquent, la Russie ne peut pas utiliser ses avoirs étrangers pour fournir des fonds à ses banques et limiter ainsi les effets d'autres sanctions. Même les réserves d'or stockées en Russie semblent désormais plus difficiles à vendre en raison des sanctions internationales qui frappent des entités russes. L'UE a en outre interdit la vente, la fourniture, le transfert et l'exportation vers la Russie de billets de banque libellés en euros. L'objectif, afin d'empêcher le contournement des sanctions, est de limiter l'accès du gouvernement russe, de sa banque centrale et des personnes physiques ou morales en Russie aux espèces libellées en euros.

### Des sanctions relevant du droit international

Toutes les sanctions de l'UE sont pleinement conformes aux obligations découlant du droit international et respectent les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Lorsque les Etats membres de l'UE parviennent à un accord politique, les actes juridiques nécessaires sont préparés par le Service européen pour l'action extérieure et/ou la Commission européenne et soumis au Conseil pour adoption. Les règlements et décisions du Conseil, en tant qu'actes juridiques de portée générale, sont contraignants pour toute personne ou entité relevant de la juridiction de l'Union, c'est-à-dire pour toute personne ou entité au sein de l'UE, tout ressortissant de l'UE en quelque lieu que ce soit, ainsi que pour toutes les entreprises et organisations constituées conformément au droit d'un État membre de l'UE.

Suite à la page 09

## Guerre russo-ukrainienne

## L'étai se desserre autour du blé

force détermination. Le but ultime de Vladimir Poutine en engageant une bataille de faim est de parvenir à une situation de blocage. Il y a quelques semaines, le chef de l'Etat russe, s'adressant en particulier l'UE déclarait ce qui suit : « vous pouvez prendre toutes les sanctions que vous voulez contre nous, les Russes n'auront pas faim. Par contre le reste du monde, oui. Et c'est vous Occidentaux qui seraient responsables de cette situation ». Ce message accusateur et menaçant du président Poutine trouve bien son fondement dans sa maîtrise de la production du blé. Le 17 mai 2022, Poutine faisait savoir : « pour sa part, la Russie fait face avec assurance aux défis extérieurs. D'une part, grâce à sa politique macroéconomique responsable et d'autre part, grâce aux décisions systémiques prises pour renforcer sa souveraineté économique ainsi que sa sécurité technologique et alimentaire ». L'autosuffisance agricole, n'est pas une incantation du



président russe. C'est le résultat de 10 ans d'amplification de la production de céréales. Sur la production de blé, l'évolution est spectaculaire. En 2001, la Russie produisait 36 millions de tonnes de blé et n'en exportait quasiment pas. En 2006, elle produit 45 millions de tonnes dont 11 millions qui soient exportés. C'est déjà à l'époque 11% des échanges mondiaux. En 2020, la production dépasse les 80 millions de tonnes. Elle exporte 21% des flux mondiaux. La Russie est désormais souveraine sur le plan alimentaire et c'est le plus important exportateur

du blé au monde. Du Bengladesh à la corne de l'Afrique en passant par l'Egypte, la survie de plusieurs centaines de millions de personnes est désormais conditionnée aux décisions russes.

### Une parfaite maîtrise du blé par la Russie

L'armement militaire russe fait vraiment trembler le monde entier et tenir au garde à vous plusieurs soldats de régiments internationaux. Dans cette guerre contre l'Ukraine, la Russie a bien peaufiné une stratégie militaire qui cadre avec ses

objectifs géopolitiques. De ce point de vue, la Russie ébranle les autres puissances aussi bien des pays de l'UE que des Etats-Unis. Mais en plus de l'armement militaire, la Russie comptant sur son autosuffisance alimentaire et sa parfaite maîtrise de la production mondiale du blé livre en secret une guerre de faim contre ses adversaires. L'occupation du Dombass participe de la stratégie russe de priver les pays inamicaux de blé. A cet effet, le pays de Vladimir Poutine se déploie à maîtriser la production ukrainienne. C'est l'occupation du Dombass par la Russie. La région du Dombass assure à elle seule 40% de la production du blé de l'Ukraine. Elle assure aussi la maîtrise des flux sortants de blé. C'est la raison du blocage complet du port d'Odessa, contrôlé par la Russie. Le blé russe et le blé ukrainien donnent à Vladimir Poutine la maîtrise de la moitié de la production mondiale de blé et surtout ses flux. Les Russes sont donc les maîtres du robinet à blé, sachant que les pays comme l'Egypte ou

le Liban, dépendant à 100% du blé provenant de la Russie. Le rééquilibrage des forces entre la Russie et les pays de l'UE peut conduire à un contrat de supplier Poutine à libérer le blé. Le Secrétaire général des Nations-unies s'est inscrit dans cette logique. Les réflexions se mènent pour trouver des moyens logistiques afin de sortir le blé d'Ukraine sur rails ou sur routes. Mais cette alternative comporte des limites. En effet, c'est très compliqué de transporter des quantités importantes de blé par des wagons ou par les conteneurs par la route. De ce fait, d'énormes quantités de blé sont bloquées dans les bateaux à Odessa et vont bientôt pourrir. Les effets de l'attitude russe à faire main basse sur le blé, commencent par se ressentir. Et les Russes en sont conscients. La solution envisageable pour une sortie de crise au bénéfice de tous, c'est Moscou qui la donne ouvertement. « Il faut lever les sanctions », martèlent les Russes. Selon le représentant permanent de la Russie à l'ONU, Vassili Nebenzia,

plus de 10.000 sanctions frappent la Russie depuis le 24 février 2022. Elles ont entraîné, selon lui, la fermeture des voies de communication, une crise logistique, la fermeture des ports, d'assurance, des restrictions sur les opérations bancaires. Comme le dit très bien Dimitri Medvedev, ancien président de la fédération de Russie, « le blé, c'est une arme silencieuse, mais une arme terrible ». Le responsable russe de l'ONU a expliqué que « les menaces s'adressent aux pays inamicaux qui ont introduit des sanctions contre la Russie et non à ceux qui sont menacés de pénurie. Ceux-là ce sont nos amis. En ce qui les concerne, on ne suspendra pas nos exportations. Les récoltes de blé en Russie cette année sont record ». La Russie joue donc avec la faim. Ça fait au moins 10 ans qu'elle prépare ses cartes. Sanctions économiques prises par l'UE contre nourriture détenue par la Russie : voilà la problématique de la guerre en Ukraine.

## HOROSCOPE finance

**Bélier** Avec cet aspect de Jupiter aujourd'hui, vous aurez intérêt à vous pencher sur vos comptes. Dans le domaine financier, l'imprévoyance et l'insouciance risquent de vous coûter cher.

**Taureau** Ne comptez pas sur la chance pour ce qui est de votre situation financière : vous aurez besoin de faire appel à tout votre jugement et à votre sens de l'économie.

**Gémeaux** Méfiez-vous : cette position de Neptune a généralement pour effet de semer erreurs et confusions. Ce ne sera pas le moment de vous tromper dans vos comptes. Evitez également de signer des contrats financiers en ce moment.

**Cancer** La présente journée se prêtera très bien aux opérations financières de grande envergure. Vous serez confiant, sûr de vous, et vous n'hésitez pas à vous servir de vos bonnes relations.

**Lion** Vous aurez la possibilité d'améliorer votre situation matérielle, à condition de garder les yeux et les oreilles grand ouverts : il y aura des occasions de placement très intéressantes à saisir au vol aujourd'hui.

**Vierge** Prudence sur le plan financier ! Les astres risquent en effet de vous jouer des tours. Vous pourriez avoir de mauvaises surprises. Des retards de paiement, des dettes oubliées qui resurgissent, sont possibles. Par précaution, essayez de réduire vos dépenses.

**Balance** Dans le domaine matériel, il s'agira cette fois surtout de consolider vos acquis. Grâce à des placements sûrs, vous ferez fructifier tranquillement vos ressources. Tentez vos chances cette fois à un jeu de hasard quelconque.

**Scorpion** Après les dissonances astrales qui ont dernièrement déséquilibré vos finances, le Ciel se dégagera et vous permettra d'y voir plus clair. Vous devriez en profiter pour vous remettre à flot. Vous ne ferez pas encore d'économies, mais vous sortirez du rouge, ce qui est déjà bien. Tout en tirant les leçons d'une gestion passée qui vous a conduit près de la catastrophe, vous aurez à coeur de solder vos dettes, mais il est inutile de tomber dans l'excès inverse en vous privant de tout.

**Sagittaire** Jupiter, au lieu de vous aider à améliorer votre situation financière, va soit vous souffler des envies d'achats qui pourraient vous mettre sur la paille, soit provoquer une avalanche de vieilles dettes oubliées auxquelles vous devrez maintenant faire face. Prudence, donc !

**Capricorne** Avec cet aspect d'Uranus, vous pourrez, tout en restant prudent, vous attendre à quelques surprises financières agréables : un placement vous rapportera plus que prévu, ou votre grande famille se montrera très généreuse à votre égard, etc.

**Verseau** Les finances seront plutôt instables, mais cela pourra provenir de raisons indépendantes de votre volonté ; il faudra donc rester prévoyant et éviter les dépenses au-dessus de vos moyens.

**Poissons** Avec le concours de Vénus, vous devriez vous en sortir sans difficulté sur le plan pécuniaire. Cette planète vous aidera à trouver des solutions ingénieuses et vous offrira un petit coup de pouce de la chance.

## L'économiste

Premier Quotidien Economique du Bénin

Journal spécialisé d'information d'analyse et d'investigation économique, financière et boursière Edité par l'Agence de Communication "CHEZ VOUS"

N° 0997 MISP / DC / SG / DAI / SCC du 25 / 10 / 2007

Sikèkodji zone résidentielle, 2<sup>ème</sup> rue à droite en quittant le carrefour Marina pour la Mairie de Cotonou, carré N°83

Email : leconomistbenin1@gmail.com

Site : www.leconomistbenin.com

### Directeur Général

Léonard DOSSOU  
(00229) 95 429 626 / 97 096 417

### Assistant du Directeur Général

Calixte ADIYETON  
(66 232 545)

### Secrétaire caissière

Ella Viviane HOUEHOMEGAN (97 14 85 43)

### Directeur de publication

Jules AFFODJI

### Rédacteur en chef

Calixte ADIYETON  
(66 232 545)

### Secrétaire de rédaction

Abdul Wahab ADO  
(66656265)

### Rédacteurs

Nestor DEHOUNDJ  
Félicienne HOUËSSOU  
(96 92 43 46)

Bidossessi WANOU  
(67 20 33 27)

Sylvestre TCHOMAKOU  
Hubert DOSSOU  
Falco Vignon

### Raoul Gandaho

(Correspondant Ouémé Plateau)

Mouhamed Bouhari SAÏDOU

(Br. Borgou/Alibori)

Jules Daniel Mahuto

(Correspondant Zou-colline)

Modeste COCO (Consultant)

Représentant de l'Economiste du Bénin en Europe, Bureau de Paris:

Franck Vial, correspondant France

de l'Economiste du Bénin

Tel +330671790990

Mail : eco.benin.paris@gmail.com

Directrice commerciale

Rigel BATCHO

(69190880)

### Graphiste

Gisèle NOUDAÏKPON

(62323855)

## Commerce au Bénin

## Catégorisation des marchés, une agence de gestion créée

Le gouvernement a décidé de la catégorisation des marchés de vente au Bénin et a créé une agence chargée de leur gestion lors de la séance ordinaire du conseil des ministres du mercredi 03 août 2022.

● Bidossessi WANOU

Après les travaux de construction de plusieurs marchés secondaires au Bénin, le gouvernement revient à la charge pour une catégorisation et leur suivi par une agence mise en place dans ce cadre. Cette décision s'inscrit également dans la droite ligne de la réforme de l'administration décentralisée conformément à la loi

n°2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin et qui implique une catégorisation des marchés de vente. On distinguera désormais les marchés d'envergure nationale construits par l'Etat au titre de son patrimoine immobilier de ceux régionaux réalisés soit dans le cadre d'une intercommunalité ou encore avec l'appui

de l'Etat pour le compte du patrimoine immobilier d'une commune avec pour vocation de rayonner sur les communes environnantes et enfin, les marchés construits sur fonds propres des communes ou encore avec l'accompagnement de l'Etat ou d'un tiers partenaire. Ainsi, les marchés à caractère national seront gérés par la société des patrimoines immobiliers

de l'Etat ; ceux urbains et communaux dans les villes à statut particulier affiliés à une société de gestion à créer par lesdites communes tandis que les autres types de marché sur les territoires des collectivités locales demeurent dans leur patrimoine comme c'est le cas jusqu'à présent. Nonobstant, la gestion de tous les marchés quels qu'ils soient, relève des prérogatives

de l'Agence de gestion créée. Ladite agence sera dévolue à la gestion et au développement des marchés sous-tutelle, l'assistance à leur exploitation durable à travers les équipements marchands et autres infrastructures ; la gestion des opérations dans les marchés notamment l'attribution des secteurs, espaces, hangars et étalages, la gestion des déchets, de

la sécurité avec la sélection d'opérateurs contractants dans chaque cas de même que l'octroi de mandat de délégation de gestion. C'est une décision qui permettra d'améliorer la gestion des marchés laissée jusque-là à la charge des communes avec parfois l'appétence au gain, à la collecte de taxes sans une gestion efficace, dépolitisée et efficiente des espaces et autres.

REPUBLIQUE DU BENIN  
Présidence de la République  
SECRETARIAT GENERAL DU  
GOUVERNEMENT  
N° 28/2022/PR/S/GAS/CM/OJ/FORD

**COPIE** Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 3 août 2022, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République. Les décisions ci-après ont été prises :

**I- Mesures normatives.**

**Catégorisation des marchés de vente et création de l'Agence chargée de leur gestion.**

La mise en œuvre des dispositions de la loi n° 2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin implique une catégorisation des marchés de vente. Le présent décret pris à cet effet distingue ceux de niveau national, construits par l'Etat au titre de son patrimoine immobilier, ceux régionaux, réalisés soit dans le cadre d'une intercommunalité, soit par l'Etat ou avec son appui pour le compte du patrimoine immobilier d'une commune, mais ayant vocation à rayonner sur les communes limitrophes puis ceux communaux, construits soit sur fonds propres par une commune, soit avec l'appui de ses partenaires ou avec celui de l'Etat.

Par ailleurs, au soutien de son programme de construction de 35 marchés modernes urbains et régionaux, il a été élaboré un cadre de gouvernance pour en assurer la gestion efficace, en concertation avec les communes d'implantation.

Conformément au schéma retenu, les marchés à caractère national seront transférés à la Société des Patrimoines Immobiliers de l'Etat, ceux urbains et communaux des villes à statut particulier confiés à des sociétés de patrimoine à créer par les communes concernées ; tandis que les autres marchés resteront dans le patrimoine des collectivités territoriales.

Toutefois, la gestion de l'ensemble des marchés relève de l'Agence nationale de Gestion des Marchés dont les statuts ont été adoptés.

Celle-ci est notamment chargée de :

- la gestion et le développement des marchés dont elle a la charge ;
- l'assistance à l'exploitation durable des marchés et équipements marchands suivant les normes établies en la matière, en concertation, le cas échéant, avec les communes d'implantation desdites infrastructures ;
- la gestion des opérations dans les marchés en ce qui concerne l'organisation des différents secteurs, l'attribution des espaces, la collecte des redevances, la sécurité, la maintenance, l'entretien, les péages, la collecte et le traitement des déchets ;
- la sélection des opérateurs chargés de gérer les marchés et la gestion des mandats de délégation.

Dans la même rubrique des mesures normatives, ont été par ailleurs adoptés, les décrets relatifs à :

- la réglementation de l'électrification hors réseau en République du Bénin ;
- l'approbation des statuts de l'Agence pénitentiaire du Bénin et la nomination des membres de son Conseil d'administration.

**II- Communications.**

**II-1. Approbation du plan stratégique 2022-2026 du ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance.**

Ce plan s'inscrit dans la logique du Programme d'Action du Gouvernement. Il est porté par la vision que ce ministère : « en 2026, est une plateforme intégrée d'offre et de facilitation des services de protection sociale et d'inclusion financière, adaptées aux besoins des couches vulnérables de la population béninoise ».

Il vise notamment à promouvoir les systèmes de protection sociale, les valeurs familiales, l'égalité et l'équité entre sexes, l'autonomisation économique des femmes de même que l'accès des couches économiquement faibles aux services financiers appropriés.

Sa mise en œuvre nécessitera des ressources à hauteur de 495.524.021.000 FCFA sur la période de référence et fera l'objet d'un suivi-évaluation axé sur un dispositif renforcé et participatif.

Une table-ronde sera organisée à cet effet sous l'égide du ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance afin de mobiliser tous les acteurs concernés.

**II-2. Déploiement de nouveaux aspirants au métier d'enseignant, renforcement de capacités de ceux titulaires du BAC ainsi que des enseignants nouvellement promus directeurs d'écoles primaires publiques, au titre de la rentrée scolaire 2022-2023.**

En vue du déroulement optimal de la prochaine année scolaire, le Gouvernement a acté le déploiement de nouveaux aspirants pour pouvoir tenir compte des besoins qui s'expriment.

Au nombre de ceux-ci, 2266 sont titulaires de diplômes professionnels. Les 2139 autres sont titulaires du baccalauréat et bénéficieront au même titre que les enseignants promus directeurs d'école, avant leur prise de service, du renforcement de capacités qui leur permettra d'être à même de remplir efficacement leur mission.

**II-3. Acquisition de deux aéronefs neufs par l'Etat.**

A ce jour, notre pays ne dispose pas d'aéronefs civils pour faire face aux situations d'urgence d'ordre sanitaire, médicale ou logistique. C'est pour y remédier que le Conseil a marqué son accord pour l'acquisition de deux appareils neufs de type TWIN OTTER séries 400.

Il s'agit d'aéronefs court courrier qui s'adaptent bien aux nécessités d'assurer une liaison domestique que sous-régionale.

En plus des garanties de sécurité qu'offre le fabricant canadien, leurs spécificités permettront de répondre efficacement aux différentes sollicitations de personnalisation, de tropicalisation et d'optimisation des appareils sur demande des utilisateurs.

**II-4. Mise en place de pôles d'excellence en ophtalmologie, en cardiologie interventionnelle et en réadaptation cardiaque.**

Les cas de pathologies ophtalmologiques et cardiologiques figurent parmi les principales causes des évacuations sanitaires vers l'étranger.

Dans la perspective de leur prise en charge adéquate sur le territoire national, en attendant l'achèvement des travaux de l'hôpital de référence

d'Abomey-Calavi, mais aussi en vue de disposer localement de ressources humaines éprouvées pour une offre de soins de haute qualité, le Conseil a autorisé la mise en place de partenariats à ces fins.

Ils favoriseront l'intégration des équipements modernes d'imagerie et de laser autant que la télé-médecine dans les prestations. Les partenaires retenus, l'Hôpital Fondation Ophtalmologique Adolphe de Rothschild et Heart Consultants/Kofra MS, accompagneront le ministère de la Santé pour la définition de stratégies cohérentes d'équipement correspondant aux besoins identifiés à travers le choix du matériel et son installation, son utilisation et sa maintenance, la mise en place d'un dispositif de télé-médecine de même que pour le renforcement des compétences des ressources humaines.

**II-5. Compte rendu de la négociation et de la signature du protocole de réconciliation conventionnelle des contrats de concession Bénéral et autres accords portant sur la ligne ferroviaire Bénin-Niger.**

En raison des difficultés majeures ayant entravé la mise en œuvre desdits contrats et accords, les deux Etats, le Bénin et le Niger, ont entrepris des discussions avec le partenaire, le groupe Bolloré, en vue de conclure un protocole de réconciliation conventionnelle.

Les négociations ont abouti à la signature dudit protocole le 22 juillet 2022 à Niamey, à la satisfaction de toutes les parties. Il prévoit notamment la mise en œuvre, par le groupe Bolloré, d'un plan social au profit des 395 employés au Bénin, sur la base de la dernière année de salaire brut et dans le respect des textes en vigueur.

**II-6. Compte rendu du suivi de la mise en œuvre des nouveaux horaires de travail dans l'Administration publique, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2021.**

Les grandes conclusions du rapport qui en est issu font apparaître que la mesure de réorganisation des horaires de travail, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021, a généré des améliorations dans le comportement des agents de l'Etat.

Ainsi, il ressort de l'exploitation des données transmises par les ministères qu'en ce qui concerne le retard les matins à 8h, le taux est de 9,05% contre 1,47% les après-midis à 14h et de 5,98% les matins contre 2% les après-midis au niveau des institutions de la République.

S'agissant des absences, les données révèlent des taux de 1,93% les matins et 1,21% les après-midis dans les ministères, contre respectivement 2,37% et 2,02% au niveau des institutions de la République.

Ces taux qui méritent d'être améliorés encore, consacrent toutefois une nette avancée puisque, comparés aux années antérieures, 35% des agents étaient en retard à leurs postes en 2007 et 67,39% en 2012.

Le Conseil a prescrit que les contrôles hiérarchiques de présence se poursuivent aux moyens d'équipements biométriques dont la généralisation se fera progressivement à tous les niveaux.

**III- Rencontres et manifestations internationales.**

Sous cette rubrique, ont été autorisées la participation du Bénin :

- aux séances de négociations du compact régional avec le Millennium Challenge Corporation, du 8 au 12 août 2022 à Washington DC aux Etats-Unis d'Amérique ;
- à la conférence annuelle du Conseil international des archives (CIA) du 19 au 23 septembre 2022 à Rome, en Italie.

**IV- Mesures individuelles.**

Les nominations suivantes ont été prononcées :

✓ **Au ministère de la Justice et de la Législation**

Après avis du Conseil supérieur de la Magistrature

**A la Chancellerie**

**Conseiller technique à la Formation continue**

Monsieur Camille Aristide FADE

- **Secrétariat général du ministère**

Messieurs

Laziwolé Aladé Abdou Karimi ADEOTI

Ayina Muhamed Akim ABDOULATIF

- **Directeur de la Législation et de la Codification**

Madame Edibayo DASSOUNDO

- **Directeur de la Protection juridique et judiciaire de l'Enfance**

Monsieur Médessè Gildas Arnaud TOFFOUN

- **Direction des Affaires pénales et des Grâces**

Monsieur Ahouzounvè Alphonse AMOUSSOU

Madame Gbessossou Sessi Ericka Marie-Aimée SIMGBE

- **Direction des Droits de l'Homme et de l'Enfance**

Monsieur Eric-Marcel AHEHEHINNOU

- **Dans les juridictions**

• **A la Cour d'appel de Cotonou**

**Conseillers**

Madame et messieurs

Edith Ghislaine Sèlomè ZODEHOUGAN BATCHO

Appolinaire DASSI

Wilfrid Igor GUEDEGBE

• **A la Cour d'appel d'Abomey**

**Conseillers**

Messieurs

Blaise Gilbert Isaac KISEZOUNON

Hervé Marcel ALLAVO

Mahule Lucien ABALLO

• **A la Cour d'appel de Parakou**

**Conseiller**

Monsieur Adjima KALIFA DJIMILA

• **A la Cour de Répression des Infractions économiques et du Terrorisme (CRIET)**

**Président de la Chambre de répression des infractions à raison du sexe des personnes**

Madame Sémédé Chrystelle Cédrine ADONON

- **Au tribunal de première instance de 1<sup>re</sup> classe de Cotonou**

**Juge du 2<sup>ème</sup> cabinet d'instruction**

Madame Islamiath Alaké Konirègni MOUSTAPHA

**Juge du 3<sup>ème</sup> cabinet d'instruction**

Monsieur Assogba Mathieu KAKPO

**Juge du 4<sup>ème</sup> cabinet d'instruction**

Monsieur Mohamed Saliou OBONOU

**Juge des mineurs**

Monsieur Sègbédji Constantin Nicodème VIGAN

**Juges au tribunal**

Madame et messieurs

Sènamè Geneviève SOHO

Goumbadé Appolinaire G. HOUNKANNOU

**1<sup>er</sup> substitut du procureur de la République**

Madame Gratias Gwladys GNACADJA HOUSSOU

**2<sup>ème</sup> substitut du procureur de la République**

Monsieur Francis Enagnon BODJRENOU

**3<sup>ème</sup> substitut du procureur de la République**

Monsieur Lié Norbert DADJO

- **Au tribunal de première instance de 1<sup>re</sup> classe de Porto-Novo**

**Président**

Monsieur Sosthène Paul Armand AGBOWAI

**Juge du 2<sup>ème</sup> cabinet d'instruction**

Monsieur Aboudou Razack BELLO

**Juge du 3<sup>ème</sup> cabinet d'instruction**

Monsieur Marius HOUNDJI

**Juge au tribunal**

Monsieur Winnock Gildas Martial Denis Kpédétin GOUNDETE

**1<sup>er</sup> substitut du procureur de la République**

Madame Edwige Fifamè AKLOU TANGNI

**2<sup>ème</sup> substitut du procureur de la République**

Monsieur Sossa Alain David AMOUSSOU

- **Au tribunal de première instance de 1<sup>re</sup> classe de Parakou**

**Juge du 1<sup>er</sup> cabinet d'instruction**

Monsieur Alou BANI DEMON

**Juge du 2<sup>ème</sup> cabinet d'instruction et juge des mineurs**

Madame Bignon Séko Félicité SEKO N'GOYE épouse MEHISSOU

**Monsieur Jaurès Neil Sèna ZINFLOU**

**Juges au tribunal**

Mesdames et messieurs

Audrey Florencia TCHOGNINO

Cica Houéfa Irène Martine CODO

Sovidé GAHOU

Sètondji Pierre CODJIA

Djohodo Gbénanto Mikonou GNANSOUNOU

**3<sup>ème</sup> substitut du procureur de la République**

Monsieur Willis Jules DOHOU

- **Au tribunal de première instance de 2<sup>ème</sup> classe d'Abomey-Calavi**

**Juge du 1<sup>er</sup> cabinet d'instruction**

Madame Augustine Blanche ADONON

**Juge du 2<sup>ème</sup> cabinet d'instruction**

Madame Bénédicte Stella Dolorès TAKOLODJOU

**Juge du 3<sup>ème</sup> cabinet d'instruction**

Madame Zinsou Chivane AFAVI

**Juges au tribunal**

Messieurs

Affognon Thierry AHOVE

Lionel Martial Mahougnon DJIVOH

Raoul TCHIAKPE

**1<sup>er</sup> substitut du procureur de la République**

Monsieur Idossou Ivignon Rodrigue SEDONOU

3<sup>ème</sup> substitut

Monsieur Eudé Jésooutonden HOUNGBEDJI

- Au tribunal de première instance de 2<sup>ème</sup> classe de Ouidah

Juge d'instruction et juge des mineurs

Madame Christèle Nelly Ibilohounké ASSOGBA

- Au tribunal de première instance de 2<sup>ème</sup> classe d'Allada

Président

Monsieur Gabriel Taurin Akiola Alabi AFFOGNON

Juge d'instruction et juge des mineurs

Monsieur Salim Oussène Sanka DANKORO

Substitut du procureur de la République

Madame Sénamé Flora Hermione GNIMAGNON

- Au tribunal de première instance de 2<sup>ème</sup> classe d'Abomey

Juge au tribunal

Madame Marie Mathilde Vinassé MEKPOH épouse SOUKPO

Procureur de la République

Monsieur Sourou Noël HOUNGBO

1<sup>er</sup> substitut

Monsieur Rodrigue Songe Ayobami Adéoyé AFFOGNON

2<sup>ème</sup> substitut

Madame Elsa Candide Mondoukpè KOKOSSOU

3<sup>ème</sup> substitut

Monsieur Rogatien Amos Zinsou WOWIGNANNON

- Au tribunal de première instance de 2<sup>ème</sup> classe de LokossaJuge du 1<sup>er</sup> cabinet d'instruction et juge des mineurs

Monsieur Coffi Paul BIWINTON

Juge du 2<sup>ème</sup> cabinet d'instruction

Madame Claudia Désirée Mahugnon GOUHOUEDE

- Au tribunal de première instance de 2<sup>ème</sup> classe d'Aplahoué

Président

Monsieur Ignace ADIGBLI

Procureur de la République

Monsieur Eric Edjrossé FIDEMATIN

- Au tribunal de première instance de 2<sup>ème</sup> classe de NatitingouJuge du 1<sup>er</sup> cabinet et juge des mineurs

Madame Christine Ayaba AKOHOUHOUE

- Au tribunal de première instance de 2<sup>ème</sup> classe de Djougou

Président

Monsieur Adandé Olatundé Henri Joël OUESSOU

Juge d'instruction et juge des mineurs

Monsieur Houénagnon Bamikolé MONTCHO

Procureur de la République

Monsieur Hotègni Sémévo Médard GANDONOU

- Au tribunal de première instance de 2<sup>ème</sup> classe de KandiJuge du 1<sup>er</sup> cabinet d'instruction et juge des mineurs

Monsieur Sèmiou ASSIRI

Juge du 2<sup>ème</sup> cabinet d'instruction

Monsieur Moboladjé Mouazim CHITOU

✓ Au ministère de la Santé

Secrétaire général adjoint du ministère

Madame Agnès Philomène VISSOH AYADJI

Directeurs départementaux de la Santé pour les départements suivants :

- Atacora

Monsieur Jules Doumitou MOUTOUAMA

- Littoral

Madame Josiane Carolle Fifamé Folyayimi AZE

- Borgou

Monsieur Virgile Olivier HOUNKPE

- Donga

Monsieur Emmanuel OBOLLI JOB

- Plateau

Monsieur Sovi Fréjus Faustin GOUDJO

✓ Au ministère de l'Eau et des Mines

Conseiller technique à l'Eau

Monsieur Philippe ADJOMAGNI

Secrétaire général du ministère

Monsieur Basile ADJO KANON

Secrétaire général adjoint du ministère

Monsieur Arassé DAMBARO

Directeur général des Mines

Madame Blandine AFOUDA-YAI

Directeurs départementaux de l'Eau et des Mines ainsi qu'il suit :

- Allbori

Monsieur Roufaï BAKARI DJIBRIL

- Atacora

Monsieur Yédé Victor YOXI

- Atlantique

Madame Harence Floriane Yéyinou FAGNIBO

- Borgou

Monsieur Roger Masso SOROGOU

- Collines

Monsieur Aballo Samuel TOBOU

- Couffo

Madame Félicienne Kanfou C. DJOSSOU

- Donga

Monsieur Kamarou Dine Moukaïla MOUSSA ALASSOLE

- Mono

Monsieur Adjiba Edid AMOUZOUVI

- Ouémé

Madame Bénédicte Herbert M. A. HOUNGBEDJI

- Plateau

Monsieur Adolphe Mondjanagni DEGNIDE

- Zou

Monsieur Léonard C. Cornelle ONI

Fait à Cotonou, le 3 août 2022,  
Le Secrétaire Général du Gouvernement,  
Edouard QUIN-OURO.

12

## Orientation professionnelle et éducation financière

### Les besoins du marché de l'emploi au cœur de la 2<sup>ème</sup> édition du SANOPIF

Après une 1<sup>ère</sup> édition réussie, la 2<sup>ème</sup> édition du Salon national d'orientation professionnelle et de l'inclusion financière (SaNOPIF) a été lancée, mercredi 03 août 2022. Déroulée à l'Université d'Abomey-Calavi, cette rencontre qui s'étend sur trois jours connaît la participation des acteurs de différents secteurs professionnels.



● Photo de famille à l'ouverture du SaNOPIF

#### ● Sylvestre TCHOMAKOU

Confrontée au chômage généralisé, au sous-emploi, etc. la jeunesse en général, et celle béninoise en particulier, nécessite un nouveau type d'accompagnement qui concilie et besoin du marché de l'emploi et éducation financière. C'est ce qu'a compris SIF-Group Bénin en initiant chaque année, le Salon national d'orientation professionnelle et de l'inclusion financière (SaNOPIF) dont l'objectif n'est autre que de faciliter et adapter l'orientation professionnelle des jeunes, tout en favorisant leur inclusion financière. Pour le compte de l'édition 2022 qui a été lancée mercredi 03 août autour du thème « Les jeunes face aux besoins actuels et futurs du marché », il s'agit pour la Société d'inclusion financière (SIF-Group), d'identifier et de prendre en compte les besoins des jeunes en matière

d'orientation et de découvrir professionnelle ; de sensibiliser les jeunes sur la digitalisation et les « nouveaux métiers » et surtout la digitalisation des services financiers et leurs avantages ; de favoriser le rapprochement entre la jeunesse et les institutions financières et surtout les inciter à souscrire aux différents produits d'épargne ; et de sensibiliser les institutions financières à proposer des offres et services adaptés aux jeunes. Intervenant à l'occasion, le Représentant de SIF-Group a rappelé l'importance de cette initiative. « Acquérir de bonnes instructions ou acquérir de bonnes notes ne suffisent plus pour assurer une réussite professionnelle. Il faut plutôt opérer les vrais et bons choix de formation. Au titre des facteurs concourants à une autonomisation durable des jeunes, il y a l'accès et l'utilisation des services financiers (...) le SaNOPIF se veut un pla-

teau d'échanges entre les jeunes élèves du second cycle, nouveaux bacheliers, étudiants des universités privées et publiques, institutions financières intervenants dans l'employabilité et dans l'entrepreneuriat des jeunes », a-t-il exprimé. Saluant l'initiative, le Directeur du Secteur financier du Ministère de l'économie et des finances (MEF), Adam Affo Dendé a souligné que l'avantage du salon est de concilier l'orientation professionnelle et l'inclusion financière. « Soyez déterminés, soyez forts », a-t-il lancé aux participants composés de nouveaux bacheliers comme d'anciens. C'est alors que va intervenir la représentante de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, marraine de l'événement. « Dans un contexte où la plupart des filières deviennent des vecteurs du chômage, il est d'une importance capitale d'orienter les jeunes sur les nouvelles filières porteuses d'avenir », a-t-elle indiqué avant d'appeler les participants à profiter de l'opportunité pour des formations dynamiques et utiles. Sur les trois (03) jours, il est à noter que plusieurs communications seront animées pour édifier les participants sur les avantages du numérique, l'éducation financière, les liens formation-métier-emploi/auto-emploi, etc.

## Semaine de la Diplomatie climatique

### La délégation de l'UE au Bénin lance un concours photos

Dans le cadre de l'édition 2022 de la Semaine de la Diplomatie climatique au Bénin, la Délégation de l'Union européenne (UE) lance un concours photos sur le thème "Le Bénin vert".



#### ● Félicienne HOUESSOU

La Semaine de la Diplomatie Climatique se tiendra du 12 au 17 septembre 2022. Entre autres activités manquantes de l'événement, un concours de photos doté de prix intéressants vient d'être lancé à l'endroit de toute personne de 9 à 99 ans résidant au Bénin. Selon le communiqué de presse publié par la délégation de l'UE, le concours est scindé en deux catégories : une catégorie grand

public ouvert aux plus de 18 ans et une catégorie "jeunes photographes" pour les moins de 18 ans. Les participants sont invités à présenter leur vision du sujet "Le Bénin Vert" jusqu'au 04 septembre 2022. Les candidatures accompagnées d'un formulaire rempli, devront être envoyées à l'adresse : concoursphotoduebenin2022@gmail.com. Le règlement du concours et le formulaire d'inscription sont disponibles au siège

de la Délégation de l'UE au Bénin, sur le site internet de la DUE: <https://cutt.ly/NZUAsOB> et sur la page Facebook de la Délégation: <https://www.facebook.com/EUbenin/>. Le jury composé de membres de la Délégation de l'Union européenne au Bénin et de photographes professionnels, évaluera les photos reçues sur la base de leur pertinence par rapport à l'objectif du concours et de leurs qualités esthétiques (composition / éclairage, créativité et originalité). Il sélectionnera 1 lauréat par catégorie : « Grand public/ + de 18 ans » et « Jeunes photographes/- de 18 ans ». Rappelons que l'Union européenne est constituée de 27 États membres qui ont décidé de mettre graduellement en commun leur savoir-faire, leurs ressources et leur destin. Ensemble, durant une période d'élargissement de 50 ans, ils ont construit une zone de stabilité, de démocratie et de développement durable tout en maintenant leur diversité culturelle, la tolérance et les libertés individuelles.

## Juventus

### Pogba refuse de se faire opérer pour ne pas rater la Coupe du monde au Qatar

Si la Juventus risque de faire la gueule, la décision n'est pas surprenante pour un sou. En décidant de ne pas se faire opérer du ménisque, Paul Pogba, touché au genou droit lors de la tournée estivale des Bianco-

neri aux Etats-Unis, a clairement fait le choix de l'équipe de France et de la Coupe du monde au Qatar au détriment de sa saison à la Juve (et peut-être aussi de sa santé sur le long terme). Ce choix de

se soumettre à une « thérapie conservatrice pendant cinq semaines », comme l'a indiqué le porte-parole de la Juventus mardi soir, va permettre au joueur de participer à la Coupe du monde au Qatar.

20 minutes

Sous le parrainage de ROMUALD WADAGNI  
Ministre d'Etat en charge de l'Economie et des Finances



# 1er FORUM DE L'ECONOMISTE

## COTONOU - 16 & 17 SEPTEMBRE 2022

Thème central :

**Efficacité de l'information économique et financière pour la croissance durable en Afrique Subsaharienne**

Au Programme :

**Panels - Partage d'expériences - Activités sociales et touristiques - Soirée de Gala et distinction de partenaires**

**Lieu : Azalaï Hôtel de Cotonou**



+229 97 09 64 17 / +229 60 91 78 00  
[www.leconomistebenin.com](http://www.leconomistebenin.com)



**Avec ARESS,  
vivez l'Energie,  
l'Energie de Qualité  
pour tous**

LA QUALITE POUR TOUS

